
Vol. 57 LÉVIS — JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 1951

No 3

N° 675

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

REVUE D'ARCHEOLOGIE, D'HISTOIRE, DE
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.



DIRECTEUR

ANTOINE ROY

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe
Ministère des Postes, Ottawa.

BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 57 LÉVIS — JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 1951 No 3

Notre plus ancienne famille Morisset

Par LEON ROY

Conservateur des
Archives Judiciaires de Québec

Nous voyons pour la première fois, dans nos Archives canadiennes, le nom: *Mauricet*, en date du 1er juillet 1646. Il s'agit d'interrogatoires de: *Mathurin Mauricet* et autres, dans un procès contre le frère Liégeois, de la compagnie de Jésus, et le fils de Zacharie Cloutier (1).

Et incidemment, si ce nom vient bien de :*Maurice*, comme nous le croyons, ne devrait-on pas plutôt écrire: *Mauricet*, comme ci-haut, au lieu de: *Morrisset(te)*, comme on le fait maintenant? Cette dernière terminaison: "te", au féminin, a vu le jour au Canada même. Elle est relativement récente et commune à une foule de noms du même genre.

Au moins trois souches de *Morisset(te)* ont pris naissance dans la Nouvelle-France. Toutes étaient originaires des environs de La Rochelle. Nous ignorons si elles étaient apparentées. La plus ancienne, celle qui fait l'objet de notre présente étude, remonte à Jean Moricet (1642-99), qui se fixa à la Ste-Famille, I.O., en 1666. De Jeanne Choret (1652-1718), sa femme, qu'il épousa, en 1669, il eut trois fils qui ont des descendants du nom et qu'on peut considérer comme les chefs

(1) Cf: Pierre-Georges Roy, *Inventaire d'une collection de pièces judiciaires, etc.*, vol. 1, p. 2.

d'autant de branches de la famille: 1o Pierre (1676-1731), l'auteur de la branche aînée, se fixa à Ste-Croix de Lotbinière; 2o Jeancien (1687-1727), qui demeura sur la terre de son père à l'île d'Orléans, est le chef de la deuxième branche, par ses deux fils, établis à St-Joseph de la (Nouvelle)-Beauce; et enfin: 3o Nicolas (1692-1755), qui s'établit à St-Michel de Bellechasse sur une terre qui lui venait de son frère Pierre, est le chef de la branche cadette.

La deuxième souche de Morisset(te), par ordre d'ancienneté au pays, est celle de *Mathurin Morisset* — c'est ainsi qu'il signait (cf: B. R. H., vol. XV (1909), p. 148) — et d'Élizabeth Coquin-dit-Latourelle, son épouse, qui se fixèrent au Cap-Santé (Portneuf), en 1690. Ce Mathurin Morisset, né vers 1645, fils de Nicolas et qui contracta mariage, en 1690, ne peut donc être le même *Mathurin Mauricet*, dont le nom apparaît sur le document plus haut mentionné de 1646.

Enfin la troisième souche de Morisset(te) que nous avons retracée, est celle de Pierre Moricet (1679-1756), fils de feu Pierre Morisset et de feu Louise Rocher, de la paroisse de St-Sauveur de *Nuaille*, évêché de La Rochelle, qui épousa Marie Charland (1686-1748), fille de Noël et veuve de Jean Paquet (1682-ant 1719), à St-Jean, I.O., le 16 août 1719. Ces époux s'établirent dans cette dernière paroisse. Pierre Morisset, âgé de 77 ans, veuf de Marie Charland, fut inhumé dans le cimetière de St-Jean, le 26 mai 1756. Notons, en passant, que le *Dictionnaire Tanguay* (vol. VI, pp. 118 et 119), confond le chef de cette troisième souche au pays avec un autre Pierre Moricet (1676-1731), fils de Jean (1642-99), dont il a été question plus haut.

1ère génération

Jean Moricet (1642-99) et Jeanne Choret (1652-1718)

Nous nous limitons maintenant à la plus ancienne souche, c'est-à-dire celle de Jean Moricet (1642-99). Le nom de ce colon n'apparaît pas au recensement des habitants de la Nouvelle-France qui eut lieu au printemps de 1666. Mais *Jean Moricet* est bien mentionné au recensement de 1667, fait à la même époque de l'année. Notre colon serait-il passé au pays au cours de la saison de navigation de 1666? La chose

est incertaine, car les recensements omettent nombre de colons ou ne les mentionnent que sous leur prénom, ce qui rend l'identification impossible. Si on s'en tient au contrat de mariage, aux recensements de 1667 et de 1681 et à l'acte de sépulture, Jean Moricet serait né en 1641 ou 1642 et aurait été âgé de 25 ans, à son arrivée au pays.

Charles de Lauzon-Charny, fils du gouverneur Jean de Lauzon, qui avait épousé l'une des filles de Robert Giffard, premier seigneur de Beauport, passa en France après la mort de sa femme, où il fut ordonné prêtre. Plus tôt, il avait obtenu concession en arrière-fief du territoire où s'élèvent maintenant les paroisses de la Ste-Famille et de St-Pierre sur le versant nord de l'île d'Orléans. Ce territoire fut plus tard parfois désigné sous le nom de fief de Charny, mais surtout sous celui de Lirec (1).

Le 18 février 1660 (gfe Vachon), ce seigneur concéda à Pierre (Le) Lacq ou (Le) Lat (1636-1705), une terre de 4½ arpents de largeur, située entre celles de Nicolas de Lounay-dit-Pinguet (1634-1703), au nord-est, et de Gabriel Rouleau-dit-Soucy (1617-73), au sud-ouest, dans son arrière-fief de Lirec. Comme toutes les terres de l'île, ces 4½ arpents de front ou de largeur s'étendaient en profondeur jusqu'au milieu de l'île. D'après notre relevé méthodique des concessions originaires de terres en roture à l'île d'Orléans, celle-ci se trouvait dans les limites actuelles de la future paroisse de la Ste-Famille, soit la 13e terre en partant de la limite est de la paroisse. Ces 4½ arpents de largeur correspondent aux lots cadastraux actuels Nos 34 à 37, incluant aussi la moitié du No 38 (2). Mais bientôt Pierre Lac sépara sa large terre en deux tranches (a et b). En effet, dès le 11 novembre 1663 (gfe Vachon), Pierre Lelac vendait à Jean (L) Arrivé (1639-1707) les 2 arpents de front du nord-est (notre tranche No 13a), situés entre la terre de Nicolas de Lounay-dit-Pinguet, au nord-est, et le reste de sa propre terre (notre tranche No 13b), de 2½ arpents de front, longeant la terre de Gabriel Rouleau, au sud-ouest. Le 28 janvier 1666 (gfe Vachon), Pierre Lelac vendait à Pierre (A)Loignon (1631-90), le reste de sa terre, c'est-à-dire notre tranche No

(1) Cf: Léon Roy, B.R.H., LII, 1946, pp. 99-102, *La seigneurie de Charny-Lirec*.

(2) Cf: le même, B.R.H., vol. 55, 1949, pp. 111-118.

13 b, de 2½ arpents de largeur, situés entre les terres de Jean (L) Arrivé (au nord-est) et de Gabriel Rouleau-dit-Soucy (au sud-ouest).

Dès le 16 juillet de la même année (même gfe), Pierre (A) Loignon revendait à Jean Moricet (1642-99) ces mêmes 2½ arpents de terre de front (notre tranche No 13b), avec maison et grange, pour 400 livres tournois. Assistaient au contrat: Jean Normandin et Pierre Lac. Jean Moricet y déclare ne savoir signer. Quittance finale, le 17 février 1671 (au bas de l'acte de vente.)

Notre colon occupa sans tarder cette terre de la Ste-Famille, puisque le recensement de 1667 (p. 73a), mentionne à l'île d'Orléans: *Jean Moricet, 25 ans*, avec 8 arpents (de terre) *en valeur*, et qu'il a pour voisin (du côté du nord-est): *Jean (L) Arrivé*.

Le 30 novembre suivant (1667), Me Paul Vachon (1630-1703), notaire des seigneuries de Beauport, Notre-Dame-des-Anges et de l'île d'Orléans, se transportait à Notre-Dame-des-Anges, paroisse de Beauport, en la maison de Sébastienne Veillon, veuve de Mathieu Chorest, remariée, trois ans auparavant, avec Pierre Auffroy-dit-Gargot (1635-1700) — qui devaient, un peu plus tard, se fixer à St-François d'Argentenay, I.O., côté nord — pour recevoir le contrat de mariage de sa fille, Jeanne Chorest (1652-1718), avec: "Jean Moricet, âgé de 25 ans, fils de Paul Moricet et de Mathurine Guillois, de la paroisse de St-Gilles, à Surgerres, en Aulnis, évêché de La Rochelle" — (Surgères, Charente-Inférieure).

Le mariage n'eut lieu que quatorze mois plus tard, soit le 14 janvier 1669, en la chapelle de Beauport (cf: Etat civil de Québec). Il fut célébré par l'abbé Thomas Morel, en présence de: Me Paul Vachon, notaire royal, de Jean Creste (1626-1717) et de Paul de Rainville (1619-86), habitants du lieu.

Jeanne Chouret, qui était née, le 11 décembre 1652, avait donc dix ans de moins que son mari. Ondoyée à sa naissance, les cérémonies du baptême lui furent supplées, le 12 janvier 1653, par le R.P. Ragueneau, supérieur des Jésuites à Qué-

bec. Elle eut pour parrain: Robert Drouin, l'ancêtre de nos familles de ce nom; et pour marraine: Jeanne Brant (?) (Cf: Etat civil de Québec, 1652).

Au recensement de 1681 (p. 84c), la famille Moricet occupe toujours sa terre à (la Ste-Famille de) l'île d'Orléans; car elle est mentionnée à la suite de Martin Mercier (1646-1718), le deuxième mari de la veuve de Gabriel Rouleau-dit-Soucy (au sud-ouest). A *Jean Moricet*, on donne 40 ans et à *Jeanne Choret*, sa femme 30 ans. Ces époux n'ont alors que trois enfants, l'aînée et les deuxième et troisième de la famille étant décédés en bas âge. Les survivants sont: (2e) Marie (1671-1709), 10 ans; (5e) Pierre (1676-1731), 6 ans; et (6e) (Marie)-Madeleine (1679-1701), 2 ans. On garde 1 fusil à la maison et on nourrit 5 bêtes à cornes sur 20 arpents (de terre) en valeur.

Sur la carte de l'île d'Orléans, de l'ingénieur Robert de Villeneuve, datée de 1689 (p. 168), l'habitation de *Jean Maurisset* porte le No 74, et est située entre celles de *Jean Larrivé* (au nord-est) et de *Jean Houde* (1657-1701), successeur de feu *Gabriel Rouleau* (au sud-ouest).

Pierre Moricet, l'aîné des fils de *Jean Moricet*, était alors âgé de 14 ans. Sans doute son père songeait-il déjà à son établissement. En effet, le 10 juillet 1690 (cf: gfe *Jacob père*, 20 février 1691), en présence de *Nicolas Cadrin* (1655-1700), son deuxième voisin, du côté nord-est, qui pratiquait alors comme notaire, *Jean Moricet* achetait d'Esprit (Espery) *Carbonneau* (1643-1715) et de *Marguerite Landry*, sa femme, habitants de *St-François d'Argentenay*, I.O., 1½ arpents de terre de largeur, situés un peu plus haut que sa propre terre, dans la paroisse de la Ste-Famille, c'est-à-dire entre celles de *Pierre (A)Loignon* (1631-90) au nord-est, et de *Claude Landry* (1662-1748), au sud-ouest, soit moitié d'une terre de 3 arpents de front — notre terre No 17 des concessions originaires — leur étant provenue de la succession de feu *Guillaume Landry* et de *Gabrielle Barré*, son épouse. Quittance finale, le 13 février 1694 (même minute).

Cette terre de feu *Guillaume Landry* (1626-89) — notre terre No 17 — de 3 arpents de front, qui correspond aux

lots cadastraux actuels Nos 55, 56 et 57, de la Ste-Famille, lui avait été concédée par Charles de Lauzon-Charny, le 2 avril 1656 (gfe Badeau). Elle était alors bornée par les terres de Guillaume Baucher-dit-Morency (1630-87), au nord-est, et de Robert Gagnon (1632-1703), au sud-ouest (2). Quelques mois avant sa mort, soit le 27 octobre 1688 (gfe Vachon). "Guillaume Landry, veuf de Gabrielle Barré, estant vicaduc" avait donné sa dite terre en usufruit, avec ses biens meubles, et apparemment en propriété, après sa mort, à Claude Landry, son fils, et à Esprit Carbonneau et Marguerite Landry, sa fille. La moitié est — notre No 17a — qui passait ainsi à Jean Moricet, était revenue é Esprit Carbonneau et à sa femme, alors que la moitié ouest — notre No 17b — était revenue à Claude Landry.. Le 29 mars 1691 (gfe Genaple, cahier 7), Claude Landry et Angélique Vadiou (Verrioul, maintenant Veilleux), sa femme, habitants de St-François, I.O. vendaient à "Jean Gagnon (1659-1752), demeurant dans la maison de Robert Gagnon, son père (sur notre terre No 18), leur part d'héritage, de 1½ arpent de front, avec 15 à 16 arpents de terre desertée (défrichée) et en culture, une vieille maison de pieces sur pieces et un vieux hangar, entouré de pieux", situés entre (la portion de terre de) Jean Moricet, au nord-est, et la terre de Robert Gagnon (au sud-ouest). Le 9 juillet 1697 (gfe Genaple), Jean Gagnon revendait cet arpent et demi de terre—notre No 17b—à Nicolas Drouin (1652-1723), qui, à son tour, le céda à Joseph Leblond (1672-1757), au moyen d'un échange, le 28 septembre 1706 (gfe Chambalon). Cet arpent et demi de terre était alors borné par la veuve et les héritiers de Jean *Mauricet*, au nord-est, et par la terre de Pierre Drouin (1677-1748), lui venant de Robert Gagnon, au sud-ouest. Là se trouvaient une maison de colombages, de 20 pieds sur 18, pierrotée, avec cheminée de maçonne et une grange prête à lever, le tout presque terminé. Comme nous le verrons plus loin, c'est Jeancien Morisset (1687-1727) qui fit l'acquisition de cet arpent et demi de terre — notre No 17a — de feu Jean Morisset, père, en même temps et au moyen des mêmes actes notariés, qui le rendaient propriétaire de la terre principale — No 13b — de feu son père. Cependant, si on s'en rapporte à l'aveu et dénombrement du 25 août 1725, toute cette ancienne terre de

feu Guillaume Landry—notre No 17—était alors passée à Joseph Leblond, qui avait là 3 arpents de front, avec maison, grange, étable et 60 arpents de terre labourable, entre: Charles (A) Loignon, au nord-est, et Pierre Drouin, au sud-ouest.

Le 16 mars 1696, Jean Morisset, habitant de l'isle et comté St-Laurent (l'île d'Orléans), était condamné par la Prévôté de Québec à payer, avec dépens, à Jean *Oude* (1657-1701) — son ancien voisin à la Ste-Famille — demeurant à Québec (depuis 1694-95): “le voiage de Chaloupe quil devoit faire pour luy Enuiron la feste de Toussaints suiant le prix que lon paye ordinairement en cette saison au dire de gens a ce connoissans”. Il semble que Jean Morisset ne fit pas le voyage en question et refusa quant même d'en payer le coût à Jean Houde. Jean Morisset en appela au Conseil Souverain de cette sentence de la Prévôté, et finalement, le “lundy, 13 aoust 1696, le Conseil assemblé, ou Estoient Maistres Louis Rouer de Villeray, 1^{er} Con^{er}, Nicolas dupont le Neuville. Jean baptiste Depeiras, Charles Denys de Vitré, Claude Debermen de la Martiniere et Mathieu damours de Freneuse, Con^{ers} et Francois Magdeleine Ruette dauteuil, procureur g^{al} du Roy; Partyes oüyes et de leur consentement, le Conseil a Icelles mises hors de Cour au moyen que led. Morisset payera aud. Houde la somme de dix Liures, depens compensez. (Signé:) Roüier de Villeray”. C'est le seul procès qu'eut Jean Morisset devant le Conseil Souverain.

Jean Moricet, (époux de Jeanne Choret), décéda à la Ste-Famille, à l'âge de 58 ans, le 15 août 1699 “au matin, apres avoir esté fait participant des sacrements de penitence, eucharistie et extremonction”. Il fut inhumé, le lendemain, dans le cimetièrre de cette paroisse, en présence d'André Gauthier (1678-p 1712), de Pierre Fougère (1676-1748) et d'Antoine Paquet (1676-1734), “qui ont dit ne scavoir signer ny escrire”.

De ce mariage étaient nés quatorze enfants, dont huit-trois fils et cinq filles — survivaient à leur père, ainsi que Jeanne Choret, leur mère. Tous avaient été baptisés en l'église de la Ste-Famille, où ils devaient aussi contracter mariage, sauf deux. Les naissances, mariages et décès ci-après

mentionnés eurent lieu dans cette paroisse, à moins d'indication contraire :

1° *Marie-Madeleine*, née le 29 décembre 1669 et baptisée le 1^{er} janvier 1670 par l'abbé Thomas Morel. Décédée avant 1681, puisqu'elle n'est pas mentionnée au recensement qui eut lieu au printemps de cette même année.

2° *Marie*, née le 10 août 1671 et baptisée, le 15 du même mois, aussi par l'abbé Thomas Morel. Elle épousa : Jacques Asselin (1663-1749), le 10 novembre 1687 — contrat de mariage, le 12 octobre 1687 (gfe Vachon) — Etablis à St-François d'Argentenay, I.O., côté sud — sur notre terre No As-12 — et inhumée dans cette dernière paroisse, le 21 novembre 1709.

3° *Anne*, née le 9 et baptisée le 12 novembre 1673 par l'abbé Gaultier. Décédée à l'âge de 22 (?) jours et inhumée, le 22 novembre.

4° *Mathiue*, né le 10 décembre 1674 et baptisé le lendemain par l'abbé Bernard Duplain. Décédé à l'âge de 18 (?) jours et inhumé le 28 décembre 1674.

5° *Pierre*, (1676-1731), établi à Ste-Croix, chef de la branche aînée. Nous y reviendrons plus tard.

6° *Marie-Madeleine*, née le 15 juillet 1679 et baptisée le lendemain par l'abbé J. Basset. Elle épousa, le 8 février 1695, Charles (A) Loignon (1673-1750) — contrat de mariage, le 30 janvier 1695 (gfe Chambalon) — Etablis sur notre terre : Nos F-15-16 de la Ste-Famille — soit un peu à l'ouest de la propre terre de Jean Morisset. Inhumée, le 10 janvier 1701.

7° *Jean*, né le 20 décembre 1681 et baptisé, le 23 du même mois par le curé François Lamy. Inhumé, le 7 janvier 1682.

8° *Jeanne*, baptisée, le 23 février 1683. Elle épousa, le 27 juillet 1699, Léonard Clément-dit-Labonté (1677-1757), qui se fixa à St-Michel de Bellechasse dès 1702, et où elle fut inhumée, le 3 juillet 1756.

9° *Anne*, baptisée, le 17 octobre 1685, qui épousa Jean-(Baptiste) Cloutier (1681-1745), le 6 novembre 1702 — contrat de mariage, le 17 octobre 1702 (gfe Jacob) — Eta-

blis au Château-Richer, où elle dut décéder probablement après 1730.

10° *Gencien* (Jeancien) (1687-1727), établis sur la terre de son père, à la Ste-Famille, chef de la deuxième branche. Nous y reviendrons plus tard.

11° *Charles*, baptisé, le 14 août 1689, et inhumé, le 29 décembre de la même année.

12° *Elizabeth*, baptisée, le 26 novembre 1690 et inhumée le 23 février 1691.

13° *Nicolas* (1692-p 1755), établi à St-Michel de Bellechasse, chef de la branche cadette. Nous y reviendrons plus tard.

14° *Elizabeth*, baptisée le 19 septembre 1694, qui épousa François Cloutier (1688-1747), au Château-Richer, le 9 octobre 1714 — contrat de mariage, la veille, en la maison de Jean Cloutier, frère du futur époux, au Château-Richer, où habite Louise Bélanger, la mère des deux frères Cloutier, et déposé au greffe Verreau, le 28 octobre 1715. Probablement décédée dans cette même paroisse, où était établi son mari, après le 20 mai 1752, alors qu'elle fit une donation à François Cloutier (1717-p 1773), son fils (cf: gfe Crépin, insinuation à la Prévôté de Québec, vol. II, p. 834).

A la mort de Jean Morisset, au milieu d'août 1699, quatre enfants étaient déjà mariés, dont trois filles. Jeanne, âgée de 16 ans, avait épousé Léonard Clément-dit-Labonté, trois semaines plus tôt. Quatre autres enfants restaient encore à la maison, avec Jeanne Choret, leur mère: Anne, 13 ans; Jeancien, 12 ans; Nicolas, 7 ans et Elizabeth, 5 ans. Pierre Morisset, alors âgé de 22 ans, l'aîné des fils, avait contracté mariage, l'année précédente. Il était déjà fixé dans la future paroisse Ste-Croix de Lotbinière, comme nous aurons l'occasion de le voir plus tard. Comme les deux premiers enfants de Léonard Clément-Labonté et de Jeanne Mauricet furent baptisés à la Ste-Famille, en mai 1700 et en fin de décembre 1701, n'est-ce pas ce gendre de feu Jean Moricet qui fit valoir la terre de son beau-père, après la mort de celui-ci, c'est-à-dire entre 1699 et 1702, alors qu'il alla s'établir à St-Michel

de Bellechasse ? Jeancien Morisset, qui devait succéder à son père sur cette terre de la Ste-Famille, était alors âgé de 15 ans.

Il semble que Jean Morisset avait laissé quelque bien, puisque, le 3 mars 1701, avant-midi (cf: gfe Chambalon), Jean de L'Estage, secrétaire de la direction de la compagnie de la colonie de ce pays, donnait quittance à Jeanne Choret, veuve de Jean Mauricet, pour 150 livres, monnaie de France, comme placement, pour par elle participer à la perte ou au profit en la dite compagnie.

Jean Moricet était marié sous le régime de la communauté légale de biens. Par suite, à sa mort, chacune de ses deux terres devait être d'abord divisée en deux tranches égales, dont l'une (de chaque terre) revenait de droit à Jeanne Choret, sa veuve — qui héritait de la moitié des biens — et l'autre, à repartir au sort également entre leurs huit enfants. Nous n'avons retracé ni l'inventaire, ni le partage de cette succession. Cependant, si on peut en juger par le prix de vente de certaines parts d'enfant, soit 600 livres chacune, dont 250 pour les biens immobiliers et 350 pour les biens meubles, les deux terres de feu Jean Moricet, avec roulant et bestiaux, valaient :

1° 8 parts d'enfant, à 600 livres chacune :	4,800 livres
2° la part de la veuve égale celles des enfants :	4,800 livres
	<hr/>
Total :	9,600 "

Nous verrons plus tard, qu'à sa mort, la veuve de Jean Moricet avait de "l'argent en rente à l'Hôtel-Dieu de Québec" (cf: gfe de la Cétière, 9 mars 1719).

Dès 1706, comme nous le verrons plus tard, Jeancien Moricet, qui était alors âgé de 19 ans, commençait à faire également l'acquisition des parts de ses cohéritiers dans les deux terres de feu son père, acquisition qui était complète, en 1715. La part de chaque enfant était de $2\frac{1}{2}$ perches de front en tout, dont 28 pieds sur la terre principale, de $2\frac{1}{2}$ arpents —notre No 13b — et de 17 pieds sur l'autre terre, de $1\frac{1}{2}$ arpents de front — notre No 17a. Le 6 octobre 1710 (gfe Ja-

cob père), Jeanne Choret, veuve de Jean Moricet, avait vendu à son fils: Jeancien, ses deux moitiés de terre, à elle échues par la mort de son mari, soit: 1° 12½ perches de terre de largeur — moitié de notre terre No 13b, de 2½ arpents de front — situées entre la terre de (feu) Jean (L)Arrivé (au nord-est) et (les parts de terre) des enfants de feu Jean Moricet (au sud-ouest); et 2° 7½ perches de terre de largeur — moitié de notre terre No 17a, de 1½ arpents de front — situées entre (les parts de terre) des héritiers de feu Jean Moricet (au nord-est) et la terre de Joseph Leblond (1672-1757), au sud-ouest.

D'après les bornes indiquées dans quelques actes de vente, voici comment nous paraissent situées les parts des divers héritiers dans la terre principale (No 13b), de 2½ arpents de largeur de feu Jean Moricet (du nord-est au sud-ouest):

Terre de feu Jean Larrivé

Jeanne Choret, veuve de Jean Moricet,	1¼ arpents — 225 pieds
François Cloutier et Elizabeth Moricet,	28 pieds (1½ pouce)
Jeancien Moricet et Geneviève Simon,	28 pieds (1½ pouce)
Jean-(Baptiste) Cloutier et Anne Moricet,	28 pieds (1½ pouce)
Charles (A)Loignon et ses enfants,	28 pieds (1½ pouce)
Léonard Clément-Labonté et Jeanne Moricet,	28 pieds (1½ pouce)
Jacques Asselin et ses enfants,	28 pieds (1½ pouce)
Pierre Moricet et Catherine Létourneau,	28 pieds (1½ pouce)
Nicolas Moricet et Anne Cadrin,	28 pieds (1½ pouce)

2½ arpents ou 450 pieds français

Terre de Joseph Gagnon

La carte de l'île d'Orléans de Gédéon de Catalogne, lieutenant des troupes, fut levée, en 1709, soit dix ans après la mort de notre pionnier. La terre de celui-ci y est indiquée au nom de la *Ve* (de Jean) *Morisset*, entre celles de *J*(oseph) *Larrivé* (1678-1744), au nord-est, et de *J*(oseph) *le Gagnon* (1677-1745) — successeur de Jean Houde, depuis 1699 — au sud-ouest.

Le 31 octobre 1711 (gfe Jacob), Jean Cloutier et Anne Moricet, sa femme, donnaient quittance à Jeanne Choret, leur mère et belle-mère, pour 350 livres, c'est-à-dire pour leurs droits mobiliers en la succession de feu Jean Moricet.

Enfin, le 13 février 1715 (gfe Verreau), Jeanne Choret, veuve de Jean Moricet, vendait à son fils Jeancien la part d'héritage dans la succession de feu son mari qu'elle avait acquise de son autre fils, Nicolas.

Jeanne Choret, veuve de Jean Moricet décéda à la Ste-Famille, probablement chez son fils Jeancien, le 26 septembre 1718. Elle fut inhumée dans le cimetière paroissial, le lendemain. Elle était âgée de près de 65 ans.

Le 9 janvier 1719 (gfe de la Cétière), la plupart de ses héritiers reconnaissaient avoir vendu, pour la somme de 600 livres chacun, à Jeancien Moricet, leur part d'héritage dans la succession de feu leur mère.

LEON ROY

(A SUIVRE)

La noblesse de France

Par ROBERT LAROCQUE DE ROQUEBRUNE

Paris

(suite)

LES PREUVES

Lorsqu'une Recherche de la Noblesse se produisait en France, et nous avons dit combien souvent cela arrivait, tous les gentilshommes du royaume produisaient leurs "preuves", les uns (nobles de race), pour être "maintenus", les autres (les anoblis), pour être "confirmés". Dans tous les châteaux de campagne, les hobereaux sortaient leurs parchemins des coffres, dans les somptueux hôtels particuliers des magistrats, des maires, échevins et conseillers-secrétaires du Roi on exhumait les Lettres Patentes. Car il fallait aller faire les preuves devant l'intendant de la province, les conseillers d'Etat à Paris, les "commis de la Chambre de Recherche de la Noblesse", partout. Et c'était un mauvais quart d'heure pour tout le monde, car les intendants, conseillers d'état et commis s'employaient à contester les preuves, leur validité et à remettre à la taille, c'est-à-dire à l'impôt, le plus de monde possible. Chaque Recherche fut une coupe sombre dans les rangs de la noblesse française.

Si le gentilhomme était de noblesse ancienne et de race, il était tenu à exhiber sa généalogie et à l'appuyer par des actes de l'état civil. Il fallait que, dans ces actes de mariages, baptêmes et décès de ses ancêtres paternels, la qualité de chevalier ou d'écuyer suivit le patronyme. Ces actes devaient être présentés en copies authentiquées par un personnage officiel, intendant ou bailli. Quand le gentilhomme était un anobli par Lettres d'Anoblissement, il fallait qu'il présentât cette pièce en original signé du Roi. Les anoblis par charge et leurs descendants, avaient à prouver leur identité et l'origine de leur noblesse.

C'est alors que les difficultés commençaient. Un gentilhomme de race pouvait avoir beaucoup de mal à réunir

la suite ininterrompue de ses ancêtres jusqu'à l'an 1400 ou l'an 1300. Les actes de l'état civil datent en France du plus haut moyen âge, mais ce n'est que du règne François Ier que les registres de baptême, mariages et décès furent tenus régulièrement. L'Ordonnance de François Ier sur les registres d'état civil est de 1530. Avant cette époque il est à peu près impossible de retrouver la lignée d'une famille. La meilleure preuve d'un gentilhomme de race était la possession d'une terre seigneuriale dans sa famille depuis trois ou quatre siècles. Quant aux cadets, ils obtenaient de l'aîné du nom et d'armes une reconnaissance de parenté. Mais beaucoup de gentilshommes de bonne et ancienne race, surtout quand ils étaient pauvres se voyaient déchus car on contestait leur noblesse. Et des gens qui étaient nobles depuis saint Louïs, devenaient roturiers sous Louis XIV, pour n'avoir pu établir correctement leur filiation ou parce que leur grand-père avait négligé de faire inscrire la qualité d'écuyer à son acte de mariage.

Certaines familles nobles étaient fort nombreuses. Les Kersauzon et les Goyon, en Bretagne, étaient un clan, les Vassal, en Limousin, Gascogne et Périgord, étaient trente-sept branches, les La Roque, en Armagnac, Languedoc, Normandie et Picardie comptaient au moins sept rameaux. Les Hennequin, à Paris, Picardie et Normandie étaient innombrables. Les Villeneuve, les Forbin, en Provence peuplaient châteaux, villages et hameaux. Toutes ces branches rameaux et descendants portaient des noms de terres. Mais, pour les preuves de noblesse, il fallait prouver que l'on était Kersauzon, Goyon, Vassal, La Roque, Hennequin et Villeneuve et Forbin. L'aîné de la Maison, qui avait gardé la terre noble, les papiers, actes et parchemins, donnait alors à ses cadets, une reconnaissance de parenté qui leur servait de "preuve" devant l'intendant ou le préposé à la Recherche et servait à les faire maintenir ou confirmer dans leur noblesse. C'est ainsi que quinze branches de Vassal, furent "maintenues" à la recherche de 1730 (Vassal de Montviel, Vassal de La Barde, etc). Aux recherches de 1634, de 1664 et 1730, M. de La Roque, en Armagnac, reconnut que les La Roque de Blaisain, La Roque de Chatelrin, La Roque de Roquebrune, La Roque de Couillau et La Roque de La

Branne, étaient de sa Maison et ses cousins. Ils furent maintenus. Aux mêmes recherches, l'ainé des Hennequin, marquis d'Ecquevilly, reconnut que les Cours La Verdie, d'Assy, St-Liénard, Chauvigny, Génicourt, Villepinte et Damartin, étaient Hennequin. Parfois, une branche cadette ne parvenant pas à établir exactement sa filiation avec le chef du nom, était "déboutée". C'est ce qui arriva aux cadets des Guillemain en Bretagne. Les branches Guillemain de Villeaudren et de Grandclos ne purent prouver leur filiation avec la branche aînée. Mais les Guillemain de Kerkado et Guillemain de Pembro'ck furent maintenus. (Archives du Gers, série E.-Pol Potier de Courcy: *Armorial de Bretagne*, Robert de Briançon, *Armorial de Provence*, Blanchard: *Hist. des présidents de Parlement*. St-Allais: *Nobiliaire*).

Les anoblis devaient être munis de leur Lettre d'Anoblissement. Mais ce document étant en un seul exemplaire, l'ainé seul le possédait. Si cet exemplaire unique "revêtu de la signature royale" était perdu, la famille n'avait plus de preuve. Il n'y a jamais eu en France aucun registre officiel de la noblesse. Il fallait alors solliciter un nouveau parchemin qui ne s'accordait pas toujours. Au Canada, les Boucher perdirent leurs Lettres Patentes dans l'incendie de Québec en 1682. Après bien des prières, ils obtinrent un nouveau parchemin en 1708. (voir Pierre-Georges ROY: *Lettres de Noblesse, Généalogies*, tome I. art. Boucher).

Enfin, les preuves devaient se faire pour obtenir l'entrée à l'Ecole Militaire des garçons, à l'Ecole de St-Cyr des filles. On y exigeait 140 ans de noblesse paternelle. Pour être chevalier de Malte, il fallait produire huit quartiers de noblesse par le père et par la mère. Les gardes du corps et les mousquetaires devaient établir une noblesse depuis l'an 1400, sans anoblissement, car ils appartenaient à la Maison du Roi. Des pages, on exigeait la noblesse depuis 1500, "sans principe connu". Certains chapitres de religieuses nobles demandaient des quartiers de noblesse. Celui de Remiremont obligeait à seize quartiers paternels et maternels.

La noblesse n'était pas exigée pour les grades à l'armée ni dans la marine. Pourtant, dans la marine, les offi-

ciers rouges étaient nobles et les officiers bleus roturiers ou de petite noblesse, sortant "du rang". Quant aux chevaliers de St-Louis, ordre militaire créé par Louis XIV, ils n'étaient pas anoblis par leur réception dans ce corps. Ceux qui étaient roturiers le demeuraient. (*Dic. Historique* de Ludovic Lalanne. Ordonnance du Ministre, 1789).

La législation nobiliaire n'était pas la même dans tout le royaume et certaines provinces observaient de droit leurs lois coutumières. En Brie, Artois et Champagne, la législation nobiliaire était très spéciale, en Navarre et Béarn également. Dans ces deux dernières provinces, les gentilshommes avaient le droit d'être marchands alors qu'ailleurs en France "la marchandise" était interdite à la noblesse. Le père de M. de Troisville était gentilhomme et marchand en Béarn. Le maréchal de Gassion était fils d'un gentilhomme marchand. En Guyenne et Gascogne, la marchandise était permise à la noblesse; le fameux d'Artagnan était fils de Pierre de Batz-Castelmore, gentilhomme marchand à Lupiac. M. d'Artagnan fut mousquetaire avec des preuves remontées à 1400. (Jaurgain: *Troisville, d'Artagnan et les trois mousquetaires*. — O'Gilvy: *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*).

D'ailleurs, ce n'étaient pas les nobles qui refusaient de faire du commerce et de gagner de l'argent dans la marchandise. C'étaient les bourgeois qui leur refusaient ce privilège. Dans toutes les assemblées des Trois Ordres, aux Etats Généraux de France, la Bourgeoisie a constamment réclamé du souverain, l'exécution rigoureuse des ordonnances qui enlevaient à la noblesse le droit de faire du commerce. Affranchis de la taille, les nobles ne pouvaient entrer en concurrence avec les bourgeois qui payaient cet impôt.

La noblesse, dans tout le royaume, avait le droit de cultiver et de labourer sa propre terre, mais non de louer, pour cultiver la terre d'un autre. Un gentilhomme pouvait travailler, comme un paysan, de ses mains, dans son champ, mais non dans le champ des autres. Les Chambly, qui étaient de noblesse de race et prouvaient depuis 1400, "dérogèrent" en 1580 car Claude de Chambly fut forcé de louer, par pauvreté, une terre à bail et d'y travailler. (Bibliothèque nationale, Paris. *Dossiers Bleus*, 165).

A l'armée, les gentilshommes pouvaient s'engager comme simples soldats. La plus grande partie des officiers étaient roturiers et un grand nombre de soldats étaient nobles. En 1703, M. de Longchamps-Montendre, officier, fut poursuivi pour avoir pris la qualité d'écuyer quoique roturier (Bibliothèque N. *Clairambault*, vol. 533, f. 10). Le duc d'Epéron, le marquis de Bréauté, le maréchal de Guébriand avaient commencé leurs carrières comme soldats (Mouton: *Vie du duc d'Epéron*. — Le Laboureur: *Vie du maréchal de Guébriand*). Au Canada, la plupart des officiers du régiment de Carignan étaient roturiers. Mais le soldat Bony de La Vergne, plus tard sergent, appartenait à une ancienne noblesse du Limousin.

Les roturiers, à dater de l'Ordonnance de Blois (1579) et de celle du chancelier Marillac (1629), pouvaient acheter des terres nobles mais cela ne les anoblissait pas. Ils s'intitulaient dans les actes "seigneur de la vicomté de tel endroit" ou de la baronnie de tel autre, mais sans que cette seigneurie les anoblit.

Ainsi, il n'était pas toujours commode d'appartenir à la noblesse de France. Il fallait qu'un gentilhomme fit ses preuves aux deux sens de ce mot. Car ce vocable avait deux acceptions: l'une concernait les parchemins de la famille, l'autre la valeur personnelle du gentilhomme.

GENEALOGISTES

Pour les preuves des pages, des mousquetaires, gardes du corps, demoiselles de St-Cyr, cadets de l'école militaire, honneurs de la cour, il fallait que l'on fût "vérifié" par le Généalogiste des Ordres du Roi". C'était un très important fonctionnaire. Toute la noblesse passait plus ou moins par ses mains. Son oeil critique étudiait les documents qu'on lui soumettait et de son jugement dépendait parfois toute une carrière. D'après son Mémoire au Roi, on était reçu à Versailles, on entra à l'Ecole Militaire ou à St-Cyr, on devenait garde du corps ou mousquetaire.

Au moyen âge, les relations du Roi avec son peuple étaient tout à fait familières. Saint-Louis rendant la justice sous un chêne, au bois de Vincennes, n'est pas seulement

une imagerie populaire, c'est un fait. Jusqu'à Louis XIII, les rois en France furent très simples et il était facile de les approcher. Louis XI aimait le peuple et ne s'entourait que de conseillers bourgeois. Henri IV, a laissé une réputation de bonhomme. Mais Louis XIV changea tout cela. Pour approcher de sa personne, il fallut passer par M. d'Hozier.

Les généalogistes du Roi furent, sous Louis XIV et Louis XV : Cotignon de Chauvry, Clairambault l'oncle et Clairambault le neveu, Berthier, Chérin, d'Hozier. Ce dernier est le plus connu parce que c'est une famille que les d'Hozier, qui occupèrent, pendant plusieurs générations, le poste. Et le nom de d'Hozier est synonyme de généalogiste. Si Chérin a conservé une réputation d'honnête homme parmi les historiens, Clairambault le neveu et surtout d'Hozier père et fils et neveu, furent beaucoup accusés de "complaisance" et même de vénalité. En 1761, M. de Nogaret, eut des ennuis avec un des d'Hozier qui le refusait à cause de quelqu'irrégularité nobiliaire. M. de Nogaret lui offrit cent louis et M. d'Hozier prouva que M. de Nogaret était de bonne noblesse (Comte de St-Saud: *Essais généalogiques périgourdins*, comm. de M. de Bonnault). Avec Chérin, il n'en était pas ainsi et on a pu le constater par les notes de ce généalogiste sur les Montcalm et les Beauharnois, que nous avons mentionnées plus haut.

Il y avait au XVII^e et au XVIII^e siècle, des généalogistes non officiels, qui publièrent des Dictionnaires de la Noblesse ou des Généalogies des Familles Nobles de France. Parmi ces ouvrages, les uns sont excellents, les autres très suspects. *Le Dictionnaire de la Noblesse*, de Aubert de La Chesnaye des Bois, est le plus célèbre et c'est le plus mauvais. C'était une entreprise commerciale et l'auteur multiplia les appels à la noblesse pour engager les gens à faire publier leurs généalogies. Cet ouvrage fourmille d'erreurs et de faussetés. Il n'y avait qu'à payer pour s'y faire donner une apparence de noblesse ancienne. Les Beauharnois que Chérin déclara roturiers, figurent dans La Chesnaye des Bois comme une famille de noblesse remontant à 1390. "La plupart des généalogies composant le Dictionnaire de la Noblesse de La Chesnaye des Bois, a dit un savant, n'ont pas été rédigées par lui. Dénué de critique et de scrupule, ce capucin

besogneux prenait tout ce qui pouvait grossir son livre. Malgré cela et malgré les erreurs sans nombre qu'on y trouve, cet ouvrage est excessivement recherché aujourd'hui". (Joannis Guigard: *Bibliothèque héraldique de France*, Paris, 1851).

Jean-Baptiste l'Hermitte de Soliers publia des Généalogies, notamment celle de *L'Ancienne Maison de Mancini* (1661), qui était un tissu de menteries. D'Hozier disait que Soliers "est un fripon à l'excès". Mais Soliers avait été payé par le cardinal Mazarin dont les Mancini étaient les neveux. De même, Haudiquier de Blancourt qui publia un *Nobiliaire de Picardie* (1693), était un faussaire. Il fabriquait de faux titres et finit aux galères. Mais le plus connu des "marchands de noblesse" fut Baluze. C'était pourtant un érudit de mérite. Il fabriqua pour les La Tour d'Auvergne un cartulaire où cette Maison prenait des allures princières. St-Simon a raconté cette histoire dans ses étonnants et merveilleux Mémoires. Baluze fut emprisonné et les La Tour d'Auvergne bien embêtés. Autre "complaisant": André Duchesne qui publia une *Histoire de la Maison du Plessis de Richelieu* en 1631. Le travail avait été fait sous les yeux du cardinal et les du Plessis y prenaient des airs de haute noblesse. Après la mort du cardinal ministre, Duchesne écrivit une *Véritable Histoire des du Plessis de Richelieu* où il démontre qu'ils ne sont même pas nobles. (Bourgeois et André: *Les Sources de l'Histoire de France*, t. 3)

Par contre certains travaux de cette époque sont de bons ouvrages où les historiens peuvent trouver d'exacts renseignements sur la noblesse. *L'Histoire Généalogique des Grands Officiers de la Couronne*, du Père Anselme, est un monument d'une érudition impeccable. *L'Armorial de France*, publié par le président d'Hozier et son fils d'Hozier de Sérigny et terminé par Martinville en 1867, est excellent et sûr mais incomplet car c'est un choix fait dans les papiers des d'Hozier. La noblesse n'aimait d'ailleurs pas beaucoup que l'on publiât de pareils ouvrages trop scrupuleux et basés sur les documents authentiques, car ils révélaient parfois des choses qu'elle n'aimait pas qui soient connues. Surtout, les anoblis ne voulaient pas que l'on sût qu'ils n'étaient pas de race ancienne. En 1788, le président Go-

det de Soudé, publia un *Dictionnaire des Anoblissements*, d'après des registres de la Chambre des Comptes de Paris. La noblesse "par Lettres" fit un très mauvais accueil à l'ouvrage qui dévoilait leurs origines et leur récent anoblissement. On tenta même de faire supprimer le livre sans y réussir tout à fait. Et, à dom Ambroise Pelletier, généalogiste très savant, il arriva une aventure encore plus désagréable car son *Armorial des Anoblis*, en 1758, lui coûta la vie. Le brave bénédictin fut assassiné chez lui et ses manuscrits emportés, furent détruits (J. Guigard: *Bibliothèque Héraldique*). L'orgueil des anoblis allait jusqu'au vol et à l'assassinat.

Au XIX siècle et même au XXe, des ouvrages généalogiques ont été publiés. *Le Nobiliaire de France*, de Viton de St-Allais, date de 1820. "Quoique renfermant bien des erreurs, dit Guigard, il est assez estimé". Il est surtout confus et presque totalement dénué de références documentaires. "Il fut composé, dit encore Guigard, comme l'ouvrage de La Chesnaye des Bois". Ce qui n'est guère flatteur pour St-Allais.

En 1903, Chaix d'Est-Ange, publia son *Dictionnaire des Familles Françaises, Anciennes ou Notables*, qui est très bon quoiqu'il s'y réfère à des sources peu sûres, comme, par exemple, la collection Courtois. Enfin, le grand ouvrage de Woelmont de Brumagne appelé *La Noblesse subsistante*, est un extraordinaire monument, qu'il faut consulter mais avec méfiance car il contient des erreurs monumentales comme ses dimensions.

La noblesse française faisait collection des ouvrages généalogiques. On trouve encore dans les bibliothèques des châteaux de province, ces vieux recueils nobiliaires. On y rencontre aussi *Le Traité de la Noblesse*, de Gilles André de la Roque et *La Vraie Science des Armoiries*, de Palliot. Et parfois, une note généalogique ou héraldique couvre la marge d'une feuille. C'est une rectification apportée par un érudit de province à d'Hozier, à St-Allais ou au Père Anselme, et même parfois à La Roque et à Palliot qui, pourtant, comme on disait au XVIIe siècle, furent l'honneur de leur profession.

Les ARMOIRIES

Les armoiries datent, dans l'Europe féodale, du XII^e siècle. Elles ont une origine militaire. Les chevaliers bardés de fer, inventèrent ce moyen de se reconnaître dans les mêlées. Ils peignirent sur leurs boucliers les couleurs, les bêtes et les signes héraldiques qui ont donné naissance au blason. Azur, gueules (rouge), sinople (vert), lions, griffons, aigles et alérions, étoiles et tours, léopards furent d'abord des symboles personnels de combattants. De même, les "pièces" comme le chef, la bande, le chevron, la barre, la croix, le pal, la bordure, le gironné. (voir : F. de Villenoisy: *Des transformations du blason*, 1903). La première croisade eut une grande influence sur les armoiries, en fournissant à l'imagination des chevaliers, tout un bestiaire féérique. Mais l'usage des armoiries ne s'est généralisé qu'à dater du XIII^e siècle. Et si Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, a des armes dès 1127, le roi d'Angleterre n'en a pas et le roi de France ne prend les trois fleurs de lis qu'un siècle plus tard. (Max Prinnet: *Origine orientale des armoiries*. — Rémi Mathieu: *Système héraldique français*).

Les armoiries deviennent un moyen commode de symboliser une famille, une terre, une lignée. Les gens qui ne savaient pas signer, et ils étaient légion au moyen âge, apposaient sur les contrats le sceau de leurs armes. Parmi les plus anciens sceaux connus, il faut signaler les onze sceaux armoriés des paysans, fermiers à Charnelles en Normandie, qui les apposèrent à un bail en 1272 (pièce conservée au musée des Archives nationales à Paris). Car les armoiries ne furent nullement réservés à la noblesse, comme on le croit et à tort. Chevaliers, bourgeois, paysans, barons, comtes, magistrats, évêques, abbés, marchands, princes, avocats, notaires, médecins, laboureurs et le Roi, tout le monde eut des armoiries.

La terre étant la personnalité la plus importante du système féodal, les terres seigneuriales eurent des armoiries. Ces armoiries de fief restaient à la terre même si la seigneurie changeait de main. Le nouveau propriétaire prenait les armes de la terre. "Des seigneurs ont changé d'armoiries en changeant de fief et par conséquent, scellé dif-

féremment au cours de leur existence” (Meurgey de Tupigny: *Histoire du blason in Les blasons et les sceaux*). A la fin du XIII^e siècle et surtout au XIV^e, dit Meurgey de Tupigny, le blason passe de la terre à la famille et la suit même après la perte du fief. Au XV^e siècle, le blason appartient définitivement à la famille, indépendamment de toute possession territoriale (Tupigny, *op. cit.*). A dater du XVI^e siècle, le blason est concédé par le Roi en même temps que les Lettres d’anoblissement.

Les armes “pleines” (*arma plena*), appartenaient à l’aîné seul. Les cadets étaient obligés de briser, c’est-à-dire de modifier le blason en y ajoutant des pièces nouvelles. Généralement, les cadets joignaient les armes de leur mère à celles de leur père, parfois celles de leur femme ou même adoptaient des armes entièrement différentes. De là les armoiries à signes, symboles et couleurs différentes portées par des membres d’une même famille. Les plus célèbres exemples en sont l’écu des Chaumont-Quittry, celui des Courtenay, descendants directs et par mâles, de la Maison de France, et qui ne portèrent pas les fleurs de lis. Cette distinction entre la branche aînée et les branches cadettes se perpétua au moins jusqu’au début du XVII^e siècle. Les anciennes ordonnances accordaient à l’aîné le droit d’une action en justice pour faire respecter cette loi héraldique (Coston: *Origine des noms et des armoiries*, 1867) — Bouly de Lesdain: *Les brisures d’après les sceaux*). La différence d’armoiries entre la branche aînée et les branches cadettes, est nettement une preuve d’origine chevaleresque pour une famille, car cette séparation n’exista plus guère à dater du règne de Louis XIV. Mais au moyen âge, c’était une loi héraldique et nobiliaire absolue. Ainsi Béthune ancien, portait “bandé d’or et de gueules”, Béthune-Sully “d’argent à la fasce de gueules”, Béthune-Cangy “écartelé de Béthune, Melun et des Ursins” Béthune-Vendeuil “écartelé d’argent à la fasce de gueules qui est Béthune et de vair et de gueules qui est Coucy”. Les Rochas, en Provence, portaient, branche aînée, de gueules à trois bandes d’or. Les cadets ont porté: de gueules à une rose d’or surmontée d’un croissant d’argent, d’azur à une potence surmontée de trois étoiles rangées d’or, enfin d’or à la croix

bourdonnée de gueules au chef d'azur chargé d'une étoile d'argent. Ces dernières armoiries ont été adoptées par les Rochas d'Aiglun à dater du XVIII^e siècle. (Robert de Briançon: *L'Etat de Provence*. — Artefeuille: *Hist. de la noblesse de Provence*). Au XVII^e siècle, ces distinctions existaient dans les Maisons très anciennes. Le maréchal de Toiras Jean de St-Bonnet, dont le patronyme était Ducaylas, ne portait ni le nom ni les armes des Ducaylas, mais le nom des St-Bonnet, dont il descendait par les femmes et les armes des mêmes St-Bonnet écartelées de celles des Montpensier, dont était la femme de Guillaume Ducaylas en 1377 (Père Anselme: *Hist. généalogique*, t. VII). Les Coeffier portèrent les armes des Ruzé dont ils sortaient par les femmes. On pourrait multiplier ces exemples à l'infini car l'histoire et les documents en apportent d'innombrables preuves.

Si les membres d'une même famille portaient des armoiries différentes, par contre des familles absolument étrangères les unes aux autres portèrent des armes semblables. Et cela non seulement dans la noblesse, car on voit des bourgeois ou des paysans posséder exactement le même écu que les plus illustres Maisons féodales. C'est ainsi que Gauthier d'Ambrières, marchand pelletier à Troyes en 1349, porte le même blason que les Bauffremont, qu'un marchand de Limoges, Jean Bayard, a les mêmes armes qu'un chevalier, le sire de Borgnevaux, que le tavernier Langlée, en 1409, arbore sur son blason bourgeois mêmes couleurs et mêmes "meubles" que Guillaume de Sandouville (Rémi Mathieu, *op. cit.*). Quant à la noblesse, la similitude d'armoiries entre familles différentes fut très fréquente chez elle quoique le bestiaire et les couleurs héraldiques fussent pourtant très riches.

La noblesse avait seule le droit de "timbrer" les écus. Le heaume surmontant l'écusson était d'origine chevaleresque. Ce heaume était régi par des lois héraldiques absolues et compliquées. De front ou de côté, "montrant les deux tiers" désignait une famille d'ancienne noblesse chevaleresque. Les anoblis le devaient porter de profil, visière close et fermée, ce que l'on appelait en langage héraldique "morné". Les bâtards le hissaient de profil et tourné à gau-

che. Les "colonels et maistres de camp, pourvu qu'ils soient gentilshommes, le portent d'argent tarré de deux tiers et à sept barreaux" (Paillot: *Vraie Science des Armoiries*, 1659). La visière relevée du heaume ou baissée, le nombre des grilles ou barreaux, le nazal, la "visière oeillère" avaient leur importance et leur signification nobiliaire. A dater du XVII^e siècle, les familles titrées portèrent, à la place du heaume des couronnes de ducs, princes, marquis, comtes et vicomtes et le tortil pour les barons.

Elément décoratif, le blason fut un art charmant. Les armoiries peintes sur les murs des salles dans les châteaux de France, sculptées aux portails, inscrites dans les verrières des cathédrales, gravées sur les pièces d'argenterie ajoutent à un monument ou à un objet usuel le plus poétique et le plus personnel souvenir d'une famille ou d'un homme. Et la langue héraldique comme sa syntaxe sont une des merveilles de la langue française. Les trois fleurs de lys de la Maison royale de France ou les seize alérions d'azur des Montmorency sont des mots magnifiques et qui évoquent un étonnant passé. Les chevrons d'or ou de sable, les tours bataillées, les léopards passants, les lions lampasés, les vaches clarinées, les arbres arrachés, les flanchies et les orles, les ombres de soleil et les chérubins, les croix pommetées, les fourrures et les émaux, tous ces vocables mystérieux et rares appartiennent à ce langage raffiné et savant que fut la langue héraldique. La Maison de Morvilliers portaient des armes qui se décrivent: "de gueules à la laye de sable défendue et allumée du premier." C'est-à-dire que les Morvilliers avaient pour armoiries un champ rouge sur lequel passait une truie noire et rouge. De simples bourgeois faisaient peindre sur leur pierre tombale des armoiries magnifiques, comme Jean Robinet qui, dans l'église des Prémontrés à Paris, gisait sous son blason "écartelé en sautoir de gueules et d'or", ou Germain Bohommet, épicier, et sa femme Henriette Martinet, dont les armoiries étaient d'azur au sautoir d'or chargé d'une étoile de gueule et en pointe d'un croissant d'argent, ou encore Jacques Chevillard, marchand et bourgeois de Paris, et sa femme Anne Brulé qui dormaient de leur suprême sommeil sous un écusson d'azur au croissant d'argent surmon-

té d'un cœur d'or accolé de deux étoiles de même (*Recueil d'épithèses*, Bibliothèque de l' Arsenal, Paris). Ainsi la faune et la flore héraldiques poétisaient les plus grands noms comme les plus humbles.

Une grande liberté avait toujours régné en France quant aux armoiries. En portait qui voulait et tout le monde en avait. Pourtant, comme il y avait parfois des contestations de propriété, car un écusson familial devenait une véritable propriété avec le temps et les générations, ces difficultés étaient réglées par les Rois d'Armes ou Poursuivants d'Armes ou encore Hérauts d'Armes. Le Roi de France avait plusieurs hérauts d'armes, véritables fonctionnaires chargés de régler les questions héraldiques. Jusqu'au XVI^e siècle, ils portèrent des surnoms. Montjoie est le plus célèbre mais Bretagne, Normandie, Dauphiné furent des hérauts d'armes de même que Gilbert Chauveau dit Bourbon. (Du Roure de Paulin: *Les rois, hérauts et poursuivants d'armes*, 1906) Les hérauts d'armes appartenaient à la noblesse ou à la haute bourgeoisie. En 1615, ils furent rattachés à la Grande Ecurie et nommés par le Roi sur présentation du grand écuyer de France (R. Mathieu: *Le système héraldique*). Pendant tout le règne de Louis XIII, le Juge d'Armes de France, fut François de Chevaliers de St-Mauris et en 1641, Pierre d'Hozier le remplaça. L'office, jusqu'à la Révolution fut héréditaire dans la famille d'Hozier (R. Mathieu, *op. cit.*). Le juge d'armes, outre de véritables attributions judiciaires, réglait les armoiries des nouveaux anoblis.

Pour faire entrer l'argent dans ses coffres, Louis XIV, en 1696, par l'ordonnance appelée Edit des Armoiries, obligea tout le monde, bourgeois et nobles, paysans et prêtres à faire enregistrer leurs armes moyennant finance. Le concessionnaire de l'entreprise des armoiries fut Adrien Vannier lequel paya au Roi plus de cinq millions pour exploiter l'affaire. C'est ce que l'on appela la Ferme des Armoiries. Le successeur de Vannier fut, en 1701, Charles-René d'Hozier, généalogiste ordinaire et juge d'armes de France. Cette mesure héraldique qui fut surtout fiscale, déclarée close en 1718, avait rapporté à cette date vingt millions. L'enregistrement des blasons coûtait 20 livres. Tous ceux

qui possédaient des armoiries, nobles ou bourgeois, étaient obligés de les faire enregistrer sous peine de déchéance des dites armoiries. Quant aux bourgeois qui n'avaient pas d'armes, ils n'avaient qu'à payer pour en recevoir, car le juge d'armes se chargeait de leur fournir. Ces blasons sont peints dans l'Armorial Général de France, conservé à la Bibliothèque nationale à Paris, et qui est en soixante-neuf in-folio.

L'enregistrement des armoiries ne constituait nullement un anoblissement, bien entendu, et l'Armorial de France contient une proportion énorme d'armoiries bourgeoises. C'est d'ailleurs ce qui en fait le grand intérêt.

Réminiscence pittoresque de la vie d'autrefois, les armoiries rappellent, en couleurs éclatantes et par des bêtes stylisées, la France et les Français d'un passé plein de poésie. Et on ne peut oublier que la science des armoiries, la ravissante science héraldique s'est appelée jadis "le noble savoir."

NOMS, SURNOMS ET PARTICULES

Les Français d'autrefois, c'est-à-dire les Français de l'Ancien Régime, étaient certainement le peuple d'Europe le plus individualiste. Le trait le plus profond, le plus marqué du caractère français est peut-être l'originalité, la personnalité des individus. C'est ce qui a donné à la merveilleuse civilisation française sa haute valeur humaine.

L'onomastique française est très curieuse car elle est le reflet de l'individualisme de nos pères.

Les Français ont commencé de porter des noms patronymiques (*pater onuma*, nom du père), à dater du XI^e siècle. Les surnoms ou noms ajoutés au nom de famille apparurent tout de suite et les plus anciens actes de l'état civil français le prouvent surabondamment. Comme les nobles qui portaient, en surnoms, les noms des fiefs ou terres de la famille, les bourgeois ajoutèrent à leur patronyme des noms de propriétés, de maisons, de champs. Les fils d'un même père portaient tous des surnoms. Souvent ils abandonnaient le patronyme familial et leur descendance n'était

plus connue que sous le vocable adopté, lequel devenait avec le temps et les générations un nouveau patronyme. Avons-nous besoin de rappeler combien cette tradition des surnoms fut suivie au Canada pendant tout le XVII^e siècle et une partie du XVIII^e? Tous ceux qui sont familiers des recherches généalogiques canadiennes et du *Dictionnaire des Familles*, de Tanguay, savent qu'il n'est peut-être pas dix familles canadiennes sans plusieurs surnoms. Ainsi l'individualisme français des soldats et des paysans qui se fixaient dans la colonie, les portait à se "distinguer" par des surnoms. Ce remarquable fait onomastique est spécifiquement français. Les Anglais ou les Allemands n'eurent jamais cette tendance à l'originalité, à la personnalité du nom. Les surnoms n'existent pas chez eux, alors qu'ils furent, pendant des siècles, la règle générale en France.

Si générale même que l'autorité royale tenta plusieurs fois d'enrayer cette habitude qu'avaient les gens de signer les actes de l'état civil, les contrats devant notaire, de leurs seuls surnoms, ce qui donnait souvent lieu à des contestations et à des procès surtout en matière d'héritages. En 1629, notamment, le garde des sceaux Marillac fit une Ordonnance qui obligeait tout le monde à ne signer les actes que du nom patronymique. Elle demeura sans effet contre un usage profondément entré dans les moeurs françaises.

Seuls les ministres, présidents de Parlements, gardes des sceaux et secrétaires d'état se conformèrent à la loi. C'est pourquoi le marquis de Louvois, le marquis de Seignelay, le duc de Gesvres, le comte de Maurepas signaient les documents officiels: Letellier, Colbert, Potier et Phélippeaux, c'est-à-dire de leurs patronymes et jamais de leurs noms de terre.

La noblesse française pratiqua une fantaisie onomastique extrêmement originale et curieuse, entièrement caractéristique de l'individualisme de la race.

"On suppose d'ordinaire, dit Gabineau (dans *Ottar Jarl et sa descendance*), que les gentilshommes tenaient essentiellement à leur nom; c'est une erreur. Ils en changeaient au contraire avec une facilité singulière. Quand il ne leur est pas arrivé d'abandonner tout à fait leur nom

primitif pour en prendre un autre qui, par une raison quelconque, leur convenait d'avantage, ils y ont adjoint des appendices qui ont étouffé la partie principale et l'ont fait oublier. Tantôt ils ont choisi un nom de terre, tantôt ils ont préféré quelque surnom. Qui connaît l'appellation primitive des Montmorency? Les Rubempré sortaient des Montcey; combien d'entr'eux l'ont su? Les Secondat viennent de la Maison de Culant; combien de gens peuvent découvrir les Secondat sous les Montesquieu et les Eyquiem sous les Montaigne? Les exemples sont tellement innombrables de cette fragilité extrême du nom, qu'on pourrait presque affirmer qu'aucune vieille famille n'a jamais porté longtemps le même nom, surtout dans ses différentes branches. Les Rochechouart, sortant des vicomtes de Limoges, ont quitté, dès une époque fort ancienne, toute appellation propre à rappeler leur origine et ont à peine quelque fois à retrouver Rochechouart même sous Mortemart, Chandénier, Jars, de Maure et bien d'autres appositions, tandis que les Le Borgne de Vermandois ont été connus pour être des Rouvroys, qui sont devenus des Saint-Simon dont l'un était Ruffec. Le même personnage dans le cours de sa vie a voulu s'appeler de différentes manières: Hugues de Gournay paraissant tantôt comme Hugues de La Ferté, tantôt comme Hugues de St-Maurice. Avant 1789, un jeune gentilhomme portait quelquefois, dans ses premières années, le nom patronymique, non pas celui de sa famille qu'il abandonnait ensuite pour un autre..." Cette page du bel écrivain que fut le comte Joseph-Arthur de Gobineau est d'une exactitude historique parfaite. On pourrait ajouter aux exemples de changements de noms et de surnoms qu'il donne des milliers d'autres, pris dans les familles les plus illustres ou les plus obscures de la noblesse française. Il cite les Rochechouart, les Secondat et les Gournay et il aurait pu citer toute la noblesse et toute la bourgeoisie française.

Ainsi de la Maison d'Harcourt sont sortis les Montgoméry, Bonnétable, Olonde, Bailleul, Aurilly, Beaumesnil et les marquis de Beuvron, lesquels sont devenus ducs d'Harcourt, et les La Poterie qui étaient bâtards d'Harcourt. Les La Rochefoucauld étaient, au moins, dix-sept rameaux car les Lorac, Gondras, Cousage, Surgères, Bois-

say, Verteuil, Orbé, du Parc d'Archiac, Maumont, La Renaudie, Neuilly, Mellereau, Caumont étaient La Rochefoucauld ainsi que le prince de Marsillac, le duc d'Anville, le duc d'Estissac. Les Lévis ont porté autant de noms qu'ils furent de branches. Mirepoix, Lérans, La Voute, Ventadour, Terrides, Montbrun, Villars, Charlus, Châteaumorand, La Roche-en-Renier, Florensac, Marly, Lugny, Quey-lus, c'étaient des Lévis. L'ainé de la branche aînée portait généralement le patronyme comme il était possesseur des terres principales et du château; ses cadets portaient des noms de terres qui n'étaient bien souvent qu'un champ, une ferme ou un jardin de village. C'est pourquoi de pauvres gentilshommes, parfois simples soldats aux armées ou paysans labourant leur pièce de terre, appartenaient à des familles de la plus authentique noblesse chevaleresque et le prouvaient en faisant appel à l'ainé de la Maison. Celui-ci, presque toujours, "reconnaissait" ces cadets, ou cadets de cadets, de sa race.

Cette multitude de surnoms et noms de terre dans la même famille se compliquait souvent par l'adjonction de noms de familles alliées par les femmes. Les Polignac dont le patronyme était Chalancon, ne portaient plus ce nom depuis 1385, date du mariage d'un Chalancon avec la dernière Polignac. Les Bellouan abandonnèrent leur patronyme au XVI^e siècle, pour prendre celui d'Avaugour à cause du mariage d'un Bellouan avec Blanche d'Avaugour. Les Vintimille prirent le patronyme de Lascaris en 1285 et en 1575 une Lascaris-Vintimille ayant épousé un Villeneuve, cette famille porta le nom de Lascaris. Sous Louis XV, un La Porte de Bannegon prit le nom de Riant qui était de sa mère. Et celui des Goyon qui épousa une Grimaldi et devint par elle prince de Monaco, adopta le patronyme de Grimaldi.

Parfois, une famille reprenait l'ancien patronyme abandonné pour une raison ou cause d'alliance. Les St-Ge-lais-Lansac reprirent sous Henri III, le nom et les armes de Lusignan.

Enfin, le même homme portait souvent, au cours de sa vie, deux ou trois noms différents. Le plus célèbre exemple en est Louis-Charles-César Letellier de Louvois. Fils

de Michel Letellier et de Marie-Anne d'Estrées, il s'appela tout d'abord le chevalier de Louvois, puis devint le marquis de Courtanvaux à cause de sa grand'mère née Souvré-Courtanvaux et, en 1763, il porta le nom d'Estrées avec le titre de comte, plus tard avec le titre de duc.

Mais tout cela n'allait pas sans créer quelques difficultés généalogiques. Et les plus savants historiens se trouvèrent parfois devant d'insolubles problèmes. Le Père Anselme ne sachant comment rattacher à la Maison de Damas, des Damas qui s'appelaient d'Estieuges, s'en tira, en les appelant "les incertains de Damas" (Père Anselme: *Hist. généalogique*, t. VIII, art. Damas). De même pour les Vaudre, qui étaient des Hautefort mais ne le prouvaient pas tout à fait (*op. cit.* t. VII). St-Simon dans ses Mémoires, conteste au marquis de Beuvron d'être de la Maison d'Harcourt et le conteste même au duc d'Harcourt. "On prétend dit-il, qu'ils n'ont pas été reconnus par la branche aînée d'Harcourt et que la liaison entr'eux est légère ou nulle". (St-Simon: *Mémoires*, t. 41, ed. Boislisle). Mais St-Simon contestait la noblesse de tout le monde sauf la sienne. Les plus grandes familles d'ailleurs avaient parfois du mal avec leur généalogie, et les plus érudits généalogistes ne s'accordaient pas toujours. Dom Lobineau et le Père Anselme n'ont jamais pu s'entendre sur les Rohan. Dans son *Histoire de Bretagne*, dom Lobineau ne donne pas aux Rohan les mêmes ancêtres que le Père Anselme dans son *Histoire généalogique*. Et au sujet des Talmont, des Thouars et autres branches de la Maison ducale de La Trémouille, le Père Anselme se retranche derrière l'érudition des frères Sainte-Marthe "qui ont donné une généalogie de La Trémouille en 1667", et qui ont "observé" les filiations quand elles sont suffisamment prouvées ainsi que les interruptions quand il n'y a pas de quoi les lier et aussi les degrés". (P. Anselme. *op. cit.* t. IV).

Certaines familles ayant changé de patronyme le conservèrent en surnom. Jean de Beaupoil prit le nom de sa femme Marie Prévost en 1440. Sa descendance s'appela Beaupoil dit Prévost ou Prévost dit Beaupoil. La famille de Baillancour a conservé jusqu'à nos jours son vieux surnom de Courcol qui était l'ancien patronyme. Comme les

Baillancour dit Courcol, les comtes d'Epinay-St-Luc, se nomment d'Epinay dit Deshayes, pour rappeler leur ancien patronyme. Et cela pour "observer les filiations" et empêcher les "interruptions" pour parler le langage du Père Anselme.

Car, aux Recherches de la Noblesse, les gentilshommes avaient souvent de graves ennuis parce que le patronyme de leur famille avait été omis sur leur acte de baptême, au contrat de mariage de leur père et grand-père. Les Luynes, Brantes et Cadenet, de même que les Chaulnes, Ailly et Chevreuse avaient Albert pour nom de famille. Sous Louis XV il y avait beau temps que ce patronyme de leur ancêtre le notaire, ne figurait plus sur les actes d'une Maison devenue ducal. Cela n'avait guère de conséquence pour une illustre Maison, mais pouvait être cause de difficultés pour une famille obscure. Les Morancé se disaient de la Maison de Chaponay, d'origine chevaleresque, mais les actes qu'ils produisaient ne comportaient nullement ce patronyme. De même, les Cornais qui se disaient de la famille d'Aurelle. Le difficile Chérin, admit leurs preuves après bien des "productions". M. Le Jeune de La Murjonnière prétendit que son patronyme était Créqui et qu'il descendait par mâles de cette grande famille, Chérin agréa ses preuves quoique le patronyme de Créqui en fût "absent depuis plusieurs générations", ce qui, d'ailleurs, fit crier le duc de Créqui lequel était Créqui par les femmes. Et les Créqui-Montfort ne crièrent pas moins quoique leur patronyme ne soit nullement Créqui, mais Le Compasseur. Chérin refusa aux Blocqueville d'être Couliboeuf, au marquis de L'Aigle d'appartenir à la Maison Desacres, aux Boisdemetz de sortir des Daniel, aux Balleroy de se rattacher aux La Cour ce qu'ils prétendaient tous quoique ces patronymes fissent défaut sur les actes qu'ils produisaient.

Il arriva à un canadien la même aventure devant Chérin. En 1777, le chevalier de Chambly-Cournoyer voulut faire reconnaître par le généalogiste du Roi, ses droits à se dire gentilhomme. Sa prétention s'appuyait sur les Lettres Patentes d'Anoblissement de son arrière-grand-père François Hertel en 1716. François-Charles de Chambly-Cournoyer était né à l'Ile-Royale au Canada en 1737. Mais le

patronyme Hertel n'avait pas été inscrit sur son acte de baptême et manquait aussi à l'acte de mariage de son père. Chérin fit beaucoup de difficultés à Cournoyer-Chambly à cause de "l'omission du nom de Hertel" dans les documents qu'il produisait. (Bibliothèque nationale: *Fonds Français* 31, 668, *Pièce* 2189).

De tout temps, les possesseurs de fiefs portèrent le nom de leurs terres. Le seigneur de la terre de Montmorency se nommait M. de Montmorency et Alain de Rohan se nommait ainsi parce qu'il appartenait à la famille des seigneurs du fief de Rohan. Les bourgeois, les paysans et les artisans faisaient de même. On voit figurer ces noms à "particules" dans tous les actes et dans tous les contrats, du moyen âge à la Révolution. Les paysans surtout portaient le nom de leur village, de leur ferme. De sorte que Jean de Narbonne, Pierre de Gramont, Louis de Valois ou Jean de Guise ne signifient pas que ce Jean, ce Pierre et ce Louis appartiennent aux illustres Maison des vicomtes de Nerbonne, des ducs de Gramont et encore moins à la branche capétienne de Valois et à la famille des ducs de Lorraine-Guise. Saint Vincent de Paul était fils d'un paysan appelé de Paul et d'une paysanne nommée de Moras et ce grand saint ne prétendait certainement pas à la noblesse.

Mais au XIX siècle, alors que l'on avait tout oublié de l'ancienne législation nobiliaire, la particule *de* a pris, dans l'esprit de gens ignorant, l'histoire et le passé, une valeur nobiliaire complètement erronée. Et l'expression "particule nobiliaire" est une équivoque grammaticale en même temps qu'une méprise historique.

Le *de* précédant le nom, a dit Paulin Paris, est un perpétuel souvenir d'origine ou de possession, qu'il s'agisse d'un lieu quelconque d'un bois, d'un village, d'une ferme, d'un pré ou d'une motte de terre. (Paulin Paris: *De la particule dite nobiliaire*, 1862). Un grand nombre de familles nobles ne portaient pas de particule alors que d'innombrables familles roturières la portaient. Les Chabot, les Le Veneur, les Gouffier, les Vergeur les Sanglier qui étaient de la plus ancienne noblesse n'ont jamais porté de particule.

De même les Séguier, les Molé, les Tambonneau, les Tu-boeuf, d'excellente noblesse de robe.

Au XVII^e siècle, trois des principaux libraires de Paris se nommaient de Valois, de Varennes et de Luynes. Au XVI^e siècle, on trouve parmi les gens tenant boutique à Paris: Jean de Caumont, barbier; François de St-Pol, marchand de chevaux; Guillaume de La Mothe, marchand; Laurent de La Barre, marchand de chevaux; René de Biange, parfumeur; Jean de Lestre, boucher; Charles d'Eaubonne, marchand; Nicolas de La Fontaine, marchand; Nicolas de la Halle, apothicaire; Tristan de Chevry, Gilles de Ligier et Thibault de Cazenove, laquais; Antoine de La Garde, horloger (Bibliothèque nationale: *Comptes de la Maison du Roi. Clairambault* 233). Et, dans le même registre où figurent tous ces roturiers à particules, on voit les noms de deux gentilshommes, lesquels se nomment: Hilaire Mycausse, gentilhomme étant à la suite du Roi et Guillaume Baize, gentilhomme à la suite de M. de Carrouge, Lieutenant-Général en Normandie.

“La particule *de* précédant le nom n'est point en France une preuve de noblesse, a dit Sémainville, c'est tout au plus une preuve de propriété. Avant 1789, les plus petits bourgeois s'intitulaient tout aussi bien seigneurs de leurs fermes, bois, prés, mares, que les gentilshommes seigneurs de leurs fiefs” (Sémainville: *Code de la noblesse française*, 1858). Sémainville cite le cas de Jacques Thézard “qui se tint pour offensé que, dans un acte, on eut ajouté la particule *de* à son ancien et illustre nom dont il était le dernier”.

Mais le souvenir est si bien perdu dans la France d'aujourd'hui des anciennes lois nobiliaires, que la plupart des gens croient le *de* signe de noblesse. On dit: c'est un noble car il a un *de*”. Nous avons entendu bien souvent des personnes, qui n'étaient par particulièrement illettrées, faire cette faute de français horrible: “les de Un Tel”. Comme si on disait les *de Montmorency*, les *de Rohan*!

Si le *de* avait été sous la monarchie signe de noblesse, les épiciers Jacques de Fourcroy, Michel de la Serre, Jacques de St-Vaast, Claude du Clos, Guillaume de Collonge,

François Grosoignon de Lattinville, Toussaint de Laire, Jean de Bosredon, Jacques de Montqueron et Marin de La Péreuse eussent été nobles, ce qui eut bien étonné ces honnêtes commerçants (*Catalogue des Epiciers Marchands à Paris pour 1718*. Bibliothèque nationale. Clairambault 286).

L'idée saugrenue que la particule est nobiliaire, a traversé les mers et atterri au Canada. De graves historiens se sont demandé si Faucher de St-Maurice avait bien *droit* à la particule et si Letellier de St-Just était assez noble pour avoir le *de*. Il s'est trouvé des gens pour discuter de la question Samuel Champlain ou Samuel de Champlain et "un historien" a conclu que le fondateur de Québec devait être noble puisqu'il s'appelait de Champlain. Il est même des gens qui croient que la particule venait avec l'anoblissement, comme l'auteur d'un roman sur Cavelier de La Salle qui pense que le grand explorateur s'appelait Monsieur Cavelier avant les Lettres Patentes et Monsieur de La Salle après. Jamais les Lettres d'Anoblissement n'ont mentionné le droit de porter ou de ne pas porter la particule. Cette question grammaticale n'avait rien de commun avec la noblesse en France. L'anoblissement donnait le droit de se qualifier *écuyer* et de ne pas payer la taille. "Nous n'avons pas un exemple, dit Michel Breuil, de poursuites exercées contre les personnes ayant ajouté à leur nom soit une particule un nom de seigneurie (Michel Breuil: *De la particule dite nobiliaire, étude historique et juridique, thème pour le doctorat*, Faculté de Droit, Paris, 1903). Et si Jean de La Fontaine fut poursuivi comme usurpateur de qualité nobiliaire, ce n'est pas parce qu'il s'appelait de La Fontaine, mais parce qu'il s'était laissé donner la qualification d'écuyer dans un acte.

L'onomastique française est riche et variée à l'infini. Noms et surnoms des familles datent du moyen âge. Tous les noms français ont une valeur historique. Le connétable de Montmorency, Jeanne d'Arc et Jacques Bonhomme sont trois noms de l'Histoire de France. Le connétable s'appelait Montmorency parce qu'il était seigneur de la terre de ce nom, Jeanne d'Arc parce que Jacquot d'Arc son père était originaire d'Arc-en-Barrois et Jacques Bonhomme parce que c'est le nom le plus répandu dans la France de

jadis. Les Chansons de Geste et les poèmes des trouvères ont fait de Jacques Bonhomme le symbole même de l'homme du peuple. Il y a dans les noms une poésie secrète. Le patronyme représente des générations d'hommes et de femmes. Tous ceux qui l'ont porté, revivent un peu dans le dernier de leur descendant qui le porte encore. C'est le symbole le plus constant d'une famille, le lien le plus solide entre les membres d'une lignée et ce qui rattache un homme au groupe humain dont il sort.

GRANDEUR ET DECADENCE DE LA NOBLESSE

On a dit beaucoup de bien de la noblesse française et on a surtout dit beaucoup de mal. Les historiens "de droite" ont montré le rôle magnifique qu'elle a joué dans la formation de la France, l'influence profonde qu'elle a eue sur la civilisation française. Les historiens "de gauche" ont révélé ses fautes, ses tares et ses excès. La vérité historique, d'accord avec les documents, doit faire admettre que la noblesse française fut une très grande chose qui eut de mauvais côtés.

Née de la féodalité, elle fut dès la fin du XIII^e siècle, soumise à la juridiction royale. Le souverain s'en servit, au cours des siècles, pour la défense du pays et pour ses guerres lointaines. Ne payant pas l'impôt d'argent, elle paya l'impôt du sang. Et cela, elle le fit avec la plus grande générosité, la plus magnifique abnégation. L'honneur d'ailleurs l'y obligeait.

La décadence de la noblesse en France a eu deux causes: son ignorance et sa pauvreté.

Dès le règne de Charles VII, la bourgeoisie fait concurrence à la noblesse dans le gouvernement du pays. Illettrée, la noblesse méprisait cette bourgeoisie instruite qui la supplantait partout. Et surtout la bourgeoisie allait, par sa richesse gandissante, devenir une classe bien plus importante dans l'Etat que la noblesse dont la pauvreté s'aggraverait avec chaque siècle jusqu'à 1789. Ne pouvant se livrer au commerce, la noblesse méprisait "la marchandise". Mais bien des familles nobles finissaient par déchoir irrémédia-

blement. Melle Françoise d'Aubigné fut femme de chambre et M. le comte de Châteaubriand fit la traite des nègres.

Si un certain nombre de familles nobles étaient riches, la plupart étaient pauvres, beaucoup étaient miséreuses. Il y avait une cause économique à cet état de chose. A la fin de la guerre de Cent Ans, les seigneurs furent forcés "de conclure avec les paysans des contrats relativement avantageux pour ceux-ci. Les redevances étaient stipulées en argent. Or la révolution économique amena à la fois la hausse des produits agricoles et la baisse du pouvoir d'achat des cens et autres taxes seigneuriales, en livres, sols et deniers. C'est ce qui amènera la ruine progressive de la petite noblesse rurale" (Henri Hauser et Aug. Renaudet: *Les débuts de l'âge moderne*). Sous le règne de Louis XIV, un seigneur recevait de ses censitaires le même nombre de livres, sols et deniers que son ancêtre avait stipulé sous Charles VII, que son arrière-grand-père avait reçu sous François 1er, que son grand-père recevait sous Henri IV et que son père touchait sous Louis XIII. Et comme tout coûtait plus cher à chaque règne, les fermiers s'enrichissaient, les paysans achetaient "du bien" et les nobles crevaient de faim dans leurs châteaux en ruine.

Il s'agit ici de la noblesse campagnarde, des hobereaux. La noblesse de cour, qui vivait près du Roi et qui en recevait des places et des faveurs, était au contraire fort riche. A dater de Louis XIV, la cour, c'est-à-dire les grands seigneurs et les gentilshommes qui vivaient à Versailles, formèrent une véritable classe. Ces courtisans accaparèrent les postes lucratifs. Cet état de chose dura jusqu'à 1789. Et, parmi les courtisans, il n'y avait pas que des gens d'ancienne noblesse; beaucoup étaient des bourgeois ou fils de bourgeois anoblis comme les Colbert, les Phélyppeaux, les Letellier, les Albert de Luynes, etc. A cette noblesse de cour étaient données les grandes sinécures: trente-sept gouvernements de province, des "petits gouvernements", soixante-six lieutenances générales, quatre cents "gouvernements particuliers", sans compter les innombrables "gouvernements de maisons royales". Le gouvernement du Berry rapportait 35,000 livres de rente, celui de Guyenne 120,000,

le Languedoc 160,000, un simple petit gouvernement particulier comme le Hâvre rapportait au titulaire 35,000 livres, somme énorme à l'époque. Et, si l'on sait qu'il existait trente quatre petits gouvernements pour la seule province de l'Ile-de-France et qu'il y en avait davantage en d'autres provinces comme le Languedoc, le Berry et la Provence, on peut comprendre que la noblesse de cour menait grand train (voir Boiteau: *Etat de la France*, 1789).

Cette noblesse possédait aussi les "charges de cour", c'est-à-dire les prébendes de la maison du Roi. Cela allait loin, comme dit le marquis du Palais, des capitaineries, chambellans, écuyers, gentilshommes servants, dames d'honneur, dames d'atour, dames "pour accompagner" et tout cela non seulement chez le Roi mais aussi chez la reine, dans les palais et châteaux des princes du sang, toute une population gravitait autour du souverain et de la famille royale, vivait chez eux, en recevait salaires et gratifications (Marquis d'Argenson: *Mémoires*; Duc de Luynes, *Journal*). Le capitaine des chasses de Fontainebleau recevait 20,000 livres, la gouvernante "des enfants de France" avait 115,000 livres. C'était Mme de Tallard. Un Grand Officier le duc de Gesvres, tirait 150,000 livres de sa place. Mme de la Borde "garde du lit de la reine" était payée 12,000 livres. La présidente Portail, le prince de Pons, la duchesse de Brancas, le marquis de Puisieux pour des "charges" de cour recevaient des revenus, des pensions, des traitements somptueux. (Archives Nationales: Rapports des dépenses de la maison du Roi, série O.I., 738. — Augeard: *Mémoires*. — Mme Campan: *Mémoires*. — Waroquier: *Etat de la France en 1789*). Des historiens ont reproché à la noblesse française sa richesse, son égoïsme, sa prodigalité. Ces accusations sont justes. Mais elles ne tiennent pas compte de ce que fut la cour de France, surtout aux XVIIe et XVIIIe siècles, et de la magnificence que les courtisans étaient obligés de déployer. Les historiens ceux de gauche surtout, ne se sont pas assez souvenus que la cour de Versailles était la plus brillante d'Europe, que la France était la plus grande puissance du continent et que des souverains comme Louis XIV et Louis XV, furent les chefs de la plus grande monarchie du monde. La cour de Versailles a été

vraiment une féerie royale. La prodigieuse influence de la France dans le monde, date de la grande époque de la cour. L'Europe entière voulut imiter cette civilisation exquise. Toutes les cours étrangères se mirent à parler français. La langue de Louis XIV devint celle de l'Europe intellectuelle. Si on tient absolument à faire au Roi de France et à la noblesse de cour, un procès de gros sous, il faut au moins leur accorder que les millions qu'ils ont coûtés au peuple français n'ont pas été dépensés en vain et que c'était de l'argent bien placé.

Mais les marquis, comtes et barons de campagne, les nobles de village et les hobereaux dans leurs manoirs, vivaient dans la gêne quand ce n'était pas dans la misère. Tous les documents qui les concernent, surtout à dater de Louis XIV, crient leur misérable condition. Henri IV, déjà cherchait à aider la noblesse de province. En Bretagne, la noblesse était si pauvre que les gentilshommes, "les épées de fer", allaient aux Etats de Bretagne parce qu'ils y étaient nourris gratuitement. La noblesse du Poitou était misérable et aux Etats de 1789, il fallut payer aux députés nobles leurs frais d'hôtel. La noblesse gasconne disait dans les Cahiers de Nérac, que "mieux connue, sa situation, loin d'exciter l'envie, la ferait plaindre" (Bouillé: *Mémoires*. — Marquis de Ferrières: *Mémoires*). Bouillé estime que toutes les familles nobles de France, sauf celles de robe "qui sont enrichis", en sont à la ruine. En Rouergue, un gentilhomme vit avec ses dix enfants sur un revenu de 50 louis. L'intendant du Limousin, évaluait à quinze, les familles nobles ayant un peu d'aisance. Le reste était dans la pauvreté. De la noblesse bourguignonne, l'archevêque de Sens disait en 1789, "que bien loin qu'elle soit en état d'assister les pauvres, si elle l'osait tendrait elle-même la main". En Berry, les nobles cachaient "leur qualité", afin d'avoir le droit de se louer comme valets de ferme. Dans les châteaux et les manoirs surmontés de la girouette, on vivait en paysans, les fils labourant, les filles trayant les vaches. L'aîné restait "au château" mais, ses cadets s'engageaient comme soldats ou partaient pour les îles et le Canada. Sous le règne de Louis XV, l'abbé Coyer plaide pour la pauvre noblesse et demande qu'on lui permette de "faire de la marchand-

se” pour se tirer de la misère affreuse où elle est. Et il montre “les gentilshommes dans leurs châteaux en ruine, leurs familles sans instruction comme sans habits, leurs armoiries au banc seigneurial à l’église que l’on devait remplacer par un tronc au profit du pauvre seigneur” (Abbé Coyer : *La Noblesse Commercante*, 1740).

Certains nobles de campagne, poussés par la misère, devenaient bandits de grands chemins. Ils détroussaient les voyageurs, attaquaient les paysans. Le comte d’Espinchal, en Auvergne, commit plusieurs assassinats et fut condamné à mort en 1678. En 1680, Colbert écrivait à M. de Bezon, intendant du Berry : “Le Roy a renvoyé au Grand Prévoist du Berry, la connaissance du vol qui a été fait sur le nommé Rossignol, par les gentilshommes qui ont été arrêtés à Limoges. Que ces gentilshommes soient remis aux mains du Grand Prévoist du Berry. Vous savez combien ces vols de grands chemins sont fréquents et qu’ils les faut punir avec sévérité. De tels crimes et par de tels gens, doivent cesser” (Bibliothèque nationale, Clairambault, 463).

En présence de ces faits, il ne faut pas s’étonner que le baron de La Hontan ait pu écrire, que les habitants du Canada “vivent mieux sur leurs terres, que bien des gentilshommes de France” et, que le marquis de Montcalm se soit écrié, qu’un habitant canadien est bien plus à l’aise que certains nobles de province en France. C’est aussi ce qui explique la venue au Canada de tant de cadets de familles nobles et pauvres. Rigaud de Vaudreuil est le plus connu de ces cadets. Il y en eut une foule d’autres. Il débarque à Québec en 1687, commandant d’un détachement de troupes de la Marine. Il appartient à une Maison d’ancienne noblesse du Languedoc. Les Rigaud datent leur origine du XIIIe siècle (D’Hozier : *Armorial Général de France*, Paris 1736-68, t. VI). Le jeune officier est cadet de branche cadette, laquelle est séparée de l’aînée depuis le XVIe siècle. Il est fils de Jean-Louis Rigaud de Vaudreuil et de Marie de Châteauverdun. Sa généalogie et ses preuves, ont été vérifiées par d’Hozier, car il est entré aux mousquetaires. Mais, il est sans le sou. La famille est pauvre. M. de Vaudreuil père a onze enfants. Les terres des Rigaud ne sont même plus à

eux. Les cadets Rigaud portent le nom de Cavanal. C'est une terre mais, elle n'est plus en leur possession. La terre de Vaudreuil non plus (*Factum pour M. Philippe de Rigaud*, B.N. Clairambault 1103). Philippe Rigaud de Vaudreuil est pauvre comme Job, et le gouverneur du Canada, le marquis de Denonville, écrit au ministre à son sujet: "C'est un cadet de qualité de Gascogne, qui ne fera pas venir souvent de lettres de change si vous n'avez la bonté de lui en donner les moyens" (Denonville au ministre, 28 oct. 1687. Colonies C. II. A. vol. 9. p. 147). Pauvre et par surcroît ignorant comme un cadet, sachant à peine écrire. Lorsque Vaudreuil fut gouverneur de la colonie, l'intendant Raudot se plaignit au ministre, de son ignorance, sauf en ce qui concernait la guerre "C'est pourtant tout au plus ce qu'il sçait, estant ignorant dans tout le reste, et aussy où l'aurait-il appris n'ayant jamais eu ni estude ni affaires à ménager..." (Raudot au ministre, 20 sep. 1709. Colonies C. II. A. col. 30. p. 206).

A la veille de la Révolution, un ministre eut pitié de la détresse de la noblesse de province et voulut aider les cadets. Ce ministre, le maréchal de Ségur, imposa un règlement qui forçait à des preuves de noblesse de quatre degrés pour atteindre au grade de capitaine. Cette mesure n'arrangea rien et rendit Ségur très impopulaire parmi les officiers roturiers (Ségur: *Mémoires*). On était en 1785, la Révolution s'annonçait de bien des manières. Lorsqu'elle éclata en 1789, la noblesse de France n'avait plus que quelques mois à exister.

Le 5 novembre 1789, l'Assemblée Nationale décréta la noblesse abolie. Le 19 janvier 1790, décret qui abolit les titres de duc, marquis, comte et baron et les qualifications d'écuyer et chevalier. Et le 4 juin 1790, le ministre, comte de St-Priest, écrivit à Chérin, pour lui ordonner de ne plus recevoir de "preuves" pour les gens présentés au Roi. Chérin comprit alors que sa profession de Généalogiste du Roi n'avait plus d'objet. Il s'engagea dans l'armée, servit la République et devint général et chef d'état-major de Masséna.

Une noblesse devait être créée en France par Napoléon, mais cette noblesse impériale allait être tout autre que

la noblesse de l'Ancien Régime. L'empereur ne reconnut aucun droit à l'ancienne noblesse. Sa noblesse à lui, fut administrative et codifiée comme toutes les mesures prises par ce militaire. La noblesse impériale fut uniquement de titres. Il fit ses maréchaux ducs et princes et leur distribua des noms de batailles: Masséna, duc de Rivoli, Soult, duc de Dalmatie, Ney, prince de la Moskowa. Il fit les sénateurs comtes et les maires barons. Les armoiries de la noblesse impériale eurent comme les titres, un aspect très administratif. Tous les comtes sénateurs, portèrent un canton semblable et tous les barons maires, un même meuble. La fantaisie et la beauté de l'ancien blason français étaient absentes de cette ennuyeuse héraldique impériale.

La noblesse créée par Napoléon fut éclatante à cause de la gloire militaire des héros de l'empire. Mais cette noblesse impériale n'a duré que dix ans. L'ancienne noblesse a duré près de huit cents ans. C'est pourquoi, on ne dit guère, la noblesse royale mais la noblesse française. Née vers 975, elle a été abolie en 1789 et, guillotinée en 1793. Mais elle a laissé un merveilleux et glorieux souvenir. Et les pages de l'Histoire de France, sont pleines de sa bravoure, de son élégance, de sa fidélité à de grandes idées et du sang qu'elle a répandu pour les défendre.

R. La Roque de Roquebrune.

“ AU VESTEMENT DU LIVRE ENR. ”

159, Giroux - LORETTEVILLE

**Spécialités: Reliure - dorure - tous genres de boîtes
en carton pour bibliothèques.**

*Propriétaires: René SAVARD, B.L.S., Gérant des ventes et des achats,
Bernard DORÉ, Gérant de production.*

**Nous avons des raisons
d'être fiers du passé
de notre pays**

**VOUS SEREZ FIER DE VOS
TRAVAUX D'IMPRIMERIE
EXÉCUTÉS CHEZ**



**IMPRIMEURS
LITHOGRAPHES
• ÉDITEURS •**

Studio d'Art

•

8125 St-Laurent MONTRÉAL 14 DUpont * 5787

Notes d'identité. Le capitaine Pierre Matte (1774-1831)

Par JEAN-JACQUES LEFEBVRE

Conservateur des Archives
Judiciaires de Montréal

EN octobre 1812, quatre compagnies de chasseurs étaient constituées rive sud de Montréal, dont certaines participèrent à la bataille de Châteauguay en octobre 1813 (1).

Le capitaine de la compagnie de Châteauguay, était J.-B. Brugière (1782-1828) originaire de l'Assomption, le frère du curé de la paroisse et dont le fils, J.-B. Brugière dit le Canadien (1810-1859), marchand de Montréal, se noya à Calais, France. Le capitaine de la compagnie de Saint-Philippe était Paul-Théophile Pinsonaut (1780-1832), plus tard lieutenant-colonel du 2e bataillon de Laprairie, dont il a été longuement question dans le BULLETIN (2). A l'Acadie (près de Saint-Jean), la compagnie était commandée par le capitaine Pierre-Louis Girardin (1774-1858), dont le lieutenant, le notaire Louis Deçoigne, était un "homme de connaissances peu communes", au témoignage du colonel de Salaberry, rapporté par Irving.

Le capitaine de la compagnie de Saint-Constant était Pierre Matte, le lieutenant, Théophile Beffre.

Pierre Matte, né aux Ecureuils près de Québec (3) le 7 février 1774 du mariage de Joseph Matte (1745-1776) et de Marie-Anne Vézina, perdit son père, à peine sorti du berceau, alors que les derniers envahisseurs yankees de Québec se repliaient en désordre, par le Richelieu, vers le lac Champlain.

Qu'est-ce qui amena Pierre Matte, de la région de Québec, à venir s'établir dans le gouvernement, comme l'on disait alors, de Montréal? En avril 1795, il apparaît pour la première fois à Saint-Constant de Laprairie, comme par-

(1) L. Homfray Irving, *Officers of the British Forces during the war 1812-18*, Toronto, 1908, p. 191.

(2) *B.R.H.*, avril 1928.

(3) C. Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, V, 574.

rain d'un frère du sculpteur René Sainte-James [Beauvais] (1785-1837), fils de J.-B. Beauvais et de Marie-Anne Lanctot. Notons ici que quelque vingt années plus tard, Saint-Constant devait devenir le centre le plus peuplé de la rive sud de Montréal. C'est là que Pierre Matte fit le reste de sa carrière comme marchand.

Le 22 novembre 1802, il épousa à Saint-Constant, Félicité Hémon (1775-1810), fille de Antoine Hémon, capitaine au long cours, et de Cécile Turgeon.

Trois filles naquirent de leur union: *Eulalie* (1805-1824); *Flavie*, née en 1804, qui épousa à Saint-Constant en 1826, Louis Laurion, alors sculpteur de S.-Vincent-de-Paul, plus tard aubergiste; et *Emérande*, née en 1808, mariée à Saint-Constant en février 1831 à Gédéon-Mélasippe Desforges, marchand, de Saint-Remi (dite alors de La Salle, plus tard) de Napierville.

Le clocher de Saint-Constant s'élève à quelque cinq milles au sud des Rapides de Lachine. Le vent du large manqua-t-il à la mariée de 1802? Le 3 avril 1810, Félicité Hémon s'éteignait à l'âge de 35 ans. Elle fut inhumée dans l'église.

Le 19 juin 1811, Pierre Matte convolait à Montréal avec Pélagie Lacroix. Par ce mariage, Matte s'alliait à une famille considérable de la région de Montréal.

Les LACROIX.

Le père de sa femme, Joseph Lacroix (1743-1821) né à Québec (4), marié en 1765 à Pélagie Poncy (1746-1808), fut colonel de la division de milice de l'Île-Jésus et seigneur de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Le frère de celui-ci, Paul Lacroix (1740-1823) marié à Québec (5) en 1775 à Catherine Launière (1753-1830), fut marchand, arpenteur, major de milice et il apparaît comme magistrat à Laprairie en janvier 1795. Paul Lacroix est le père, entre autres, de Soeur Catherine Lacroix (1788-1874), qui fut supérieure (1844) de l'Hôtel-Dieu de Mont-

(4) Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, III, 286.

(5) Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, V, 74.

réal, et de Marie-Louise (1795-1879), mariée en 1825 à Côme-Séraphin Rodier (1796-1874) avocat, qui fut l'hôte, comme maire de Montréal, du prince de Galles en 1860.

Un frère de la mariée de 1811, Janvier-Domptail Lacroix, l'un des plus anciens avocats de Montréal, épousa à Montréal en 1802 Marie-Anne Bouat. Commissionné avocat en 1803, la chronique du temps (6) lui imputa une collusion, à un moment donné, avec un magistrat très discuté en son temps, Louis-Charles Foucher. Un autre, Joseph Lacroix, vivait à L'Acadie (7).

Après moins de douze années d'union, Pélagie Lacroix-Matte mourait en sa 40ième année à Saint-Constant, le 5 février 1823. Elle y fut inhumée dans l'église. Deux de ses enfants devinrent adultes: *Pierre-Chrysologue*, né en 1815 marié à Saint-Constant le 9 octobre 1837, à Anastasie Renaud-Deslauriers; il vécut un temps à Montréal; en 1844, il était cultivateur à Saint-Constant; *Herménégilde*, née en 1813, qui épousa à l'Acadie près de S.-Jean, le 28 octobre 1833, J.-B. Lukin (1801-1852) notaire de Napierville.

Les LUKIN.

Lukin était veuf en première nocés d'Henriette Decoigne, fille de Louis Decoigne, précité, et soeur, entre autres du malheureux Paul-Théophile Decoigne (1809-1839), (7), l'une des douze victimes de l'échafaud de ces temps troublés.

Herménégilde Matte-Lukin, survécut trente-cinq ans à son mari, et mourut à Napierville le 2 juin 1887. Lui était née, (1853), une fille posthume, Caroline. Sa fille aînée, Adèle (1837-1907), épousa à Napierville en 1859, Georges Morrison (8), frère du curé du lieu et de Lady La Fontaine, née Geneviève-Jane Morisson (1822-1905), épouse de sir Louis-Hippolyte La Fontaine.

Sa fille cadette, Henriette (Lukin), épousa J. Alexandre Barette, qui fut soixante ans, (1870-1930), notaire à Napierville.

(6) A.-W.-P. Buchanan, *Bench and Bar of Lower Canada*.

(7) S.-A. Moreau, *Histoire de l'Acadie*.

(8) C. Tanguay, *Dictionnaire...*, VI, 122-123.

Le 9 février 1825, le capitaine Pierre Matte convolait à Saint-Constant, avec Marie Gareau-Saint-Onge (1780-1877), fille d'Antoine et de Marie Burque.

De ce mariage, Pierre Matte eut trois enfants: *Hortense* (1826-1910), *Elisa*, qui épousa à Saint-Constant en 1847, Olivier Bisson, et *Edmond*, (1828-1881).

Le capitaine Pierre Matte n'avait pas de parenté en sa paroisse, ni de son côté, ni par ses mariages. Les parains de ses enfants furent, entre autres, Pierre Beffre; Julie Le Moyne de Martigny-Sanguinet; J.-B. Raymond, le député du comté et sa femme Clotilde Girardin, (soeur du capitaine Pierre-Louis Girardin, précité); le capitaine Jacques Robert, (le père du patriote Joseph Robert, exécuté en 1839); Pierre Gamelin, le fils de cet original Pierre Gamelin (1736-1796), marguillier de Notre-Dame de Montréal et... franc-maçon (9), Antoine Goyette (Goguet) et Victoire Nioche-Beffre; le capitaine Louis-Albert Lefebvre, qui fut plus tard colonel commandant de son bataillon, Félix-Hector Leblanc, notaire, etc. Le 7 octobre 1798, lui-même fut parrain à Saint-Constant, de Geneviève-Sophie Raymond, la future seigneuresse et fondatrice du collège de Terrebonne. Le capitaine Pierre Matte mourut en pleine maturité à Saint-Constant le 27 janvier 1831. Il fut entermé dans l'église en présence de son curé, Messire Chèvrefils, des curés Bédard, de St-Remi, Grenier de Château-guay, de Pierre Gamelin, notaire précité, de François Camyré, (un futur Patriote de 1837), François Saint-Germain, et du capitaine Raphaël Brousseau, de Laprairie.

Son beau-frère, Joseph Lacroix, de l'Acadie, P.Q., fut nommé tuteur à ses mineurs et, son ami, Louis-Albert Lefèvre, de Saint-Remi, subrogé-tuteur. L'inventaire des biens de la communauté fut dressé devant F.-H. Leblanc, notaire, les 28 mars et 6 avril 1831, en présence de J.-B. Dupuy, notaire, de Laprairie. André Lefèvre et François Camyré, y étaient évaluateurs. Matte laissait peu de biens et, en outre des articles de son commerce, un seul immeuble, un lopin de terre à Saint-Remi, qui fut vendu en 1832 par le shérif de Montréal et acquis par L.-A. Lefèvre.

La troisième femme de Pierre Matte, Marie Gareau,

(9) Aegidius Fauteux. *Carnets d'un curieux*, LA PATRIE, Montréal, 1936.

lui survécut plus de quarante-cinq années, et s'éteignit (1877) nonogénaire.

Descendants du capitaine PIERRE MATTE.

Edmond Matte, le dernier fils du capitaine Matte, né en 1828, était instituteur en son village, lorsqu'il y épousa en 1855, Victorine Vinet, une nièce du curé C.-S. Vinet. Il partageait alors ses fonctions de maître d'école avec Médard Emard (1829-1915), dont le fils, Mgr Joseph-Médard Emard, devint le premier évêque (1892), de Valleyfield, et mourut archevêque d'Ottawa. Plus tard, huissier et cultivateur, Edmond Matte s'éteignit comme son père dans la cinquantaine. Il mourut en 1881. Il laissait une fille, *Marie-Louise*, marié en 1886 à Arsène Dupuis, et un fils, *Arthur*.

Arthur Matte, (1857-1922), gentilhomme agriculteur, fut le 20^{ième} maire de Saint-Constant en 1896 et préfet du comté de Laprairie la même année.

Huissier des tribunaux de Montréal, commissaire-priseur (encanteur), connu dans cinq comtés à la ronde pour son esprit de répartie, sa jovialité et sa bonhomie, commensal, entre autres, de l'ancien juge Dominique Monet (1865-1923), Arthur Matte s'occupa beaucoup de mutualité et devint un dignitaire éminent de l'Ordre indépendant des Forestiers. Décédé subitement le 28 juin 1922, ses obsèques amenèrent en son village la plus grande affluence encore vue de mémoire d'homme, en semblable occasion.

Il avait épousé en 1881, Clara Longtin, aujourd'hui nonagénaire, dont le père, Odilon Longtin, et l'aïeul, Moïse Longtin, avait été aussi maires de Saint-Constant. Sont issus de leur union, un fils, *Joseph*, marié en 1909, sans enfant, et une fille, *Antoinette* (1883-1919), mariée en 1904 à M. Albert Forté, fils du docteur Roch-Norbert Forté (1858-1918) (10).

Ainsi finit la lignée du capitaine Pierre Matte, combattant de 1812-13, venu des Ecureuils, près de Québec, s'établir dans Laprairie et dont le nom fut toujours respecté, sur la rive sud de Montréal, pendant plus d'un siècle et demi.

(10) V. E.-Z. Massicotte, *Famille Freté, B.R.H.*, sept. 1916.

La Librairie DUCHARME Limitée

**Le plus grand centre de Canadiana en Amérique
avec ses 300,000 volumes**

annonce la vente d'un choix considérable de livres provenant des bibliothèques de M. Gustave Lanctot, de E.-Z. Massicotte, de l'abbé Azarie Couillard Després, de Francis-J. Audet, du chanoine Georges Robitaille et autres, de même que de la célèbre collection de

Me VICTOR MORIN

ancien président de la Société Royale du Canada et notaire à Montréal



Canadiana, Americana, Gravures, Autographes, Manuscrits, Cartes, ex-libris, Revues, Littérature, Sciences, Curiosités, rayons de bibliothèques, etc... Histoire, biographies, monographies paroissiales, généalogies, ouvrages sur l'Acadie, le Nord-Ouest, etc.

(Catalogues envoyés sur demande)

LIBRAIRIE DUCHARME LIMITEE

995, Boulevard Saint-Laurent,

MONTREAL, Canada.

Notes diverses

Par ROLAND-J. AUGER

de la Société Généalogique
Canadienne-Française

1 — La famille Fortier

LA plupart des familles de ce nom, surtout celles de la région métropolitaine, descendent de *Louis Fortier*, dont on ne connaît pas l'origine (Tanguay, *Dist. Généal.* 1, p. 236), et qui fut marié à *Magdeleine Moyson*, à Lachine, le 26 juin 1679. Or ce couple passa contrat devant le notaire Maugue, le 12 juin précédent, et il y est spécifié que Louis Fortier, "*natif de Bayeu fauxbourg St-Laurent de present habitant en lisle de Montreal au lieu de Lachine*", était fils de François Fortier et de Françoise Baby. Magdeleine Moyson, veuve de Charles Ptolomé, était fille de Nicolas Moisan (sic) et de Jeanne Vallée. Comme on le voit, Louis Fortier venait de la ville de Bayeux (Calvados), et c'est donc un autre nom à ajouter à "*La Conquête du Canada par les Normands*", de Vaillancourt. (Courtoisie de M. Robert-L. Séguin, des Archives Judiciaires de Montréal).

2 — La famille Louis Seize

Dans notre notice historique sur le premier ancêtre de cette famille (cf. *BRH.*, 1950 [44] pp. 240-248), il s'est glissé quelques erreurs typographiques que nous rectifions ici. Page 242, ligne 1, lire 1784 au lieu de 1874; même page ligne 20, lire: le contrat de vente passé à Soulanges le 10 janvier 1761. Page 243, ligne 4, lire: Louis XIV au lieu de: Louis XVI. Page 246, ligne 16, lire: sa femme n'était plus, et non: sa mère n'était plus. Enfin, page 247, les deux derniers enfants sont:

5 — *Marie-Anne*, née le 15 et baptisée le 17 avril 1773, à Pointe-Claire (PC); semble être cette Marie Louis Seize, veuve de Jaques Conner, de Montréal, dont le fils, Jacques, épousait Marguerite Lemai (Jacques & Marie-Anne Trottier) le 4 février 1828 à Ste-Anne du Bout-de-l'Île (communication de Mlle Lemieux, des Archives Judiciaires de Montréal).

6 — *Dominique*, né le 22, b. le 24 fév. 1775 (PC); sépulture le 21 mai suivant à l'Hôpital-Général de Montréal. Sa naissance coûta la vie à sa mère.

3 — La famille Planté

Un article de M. Pierre-Georges Roy (cf. *BRH.*, 1934 [40] pp. 193-196) se termine ainsi: "La famille Planté n'existe plus au Canada." Précisons en effet qu'elle ne s'est pas perpétuée en lignée masculine, mais que le fondateur de cette famille, le chirurgien *Dominique-Bernard Planté*, natif de St-Saturnin de Tarbes, dans le Bigorre, a beaucoup de descendants par ses filles. Ainsi, *Agathe Vadeboncoeur*, épouse d'*Augustin Auger*, mon quadrisaïeul, (mariés à Neuville le 18 août 1794), n'était autre que la petite-fille de cet ancêtre Planté, par sa mère *Agathe Planté*. Cette assertion de M. Roy est donc exacte, mais je me dois d'ajouter que le nom Planté est revenu chez nous. En effet, il y a une quarantaine d'années, *Joseph-Marie Planté*, né à St-Pierre, Iles St-Pierre et Miquelon, le 31 octobre 1878, venait se fixer à Montréal où il a élevé une belle famille de neuf enfants (cinq garçons et quatre filles), dont M. *Marcel Planté*, de la Prévoyance, marié à Mlle *Lorraine Loyer*, le 18 juin 1949 à Notre-Dame de Montréal.

Cette famille Planté descend de *Nicolas-Charles Planté*, époux de Marie LeBigne, passé aux Iles St-Pierre et Miquelon, et originaire de St-Pierre Langers, arrondissement d'Avranches (Manche), en France. Il est à souhaiter que cette famille, encore jeune en terre canadienne, "s'implante" pour de bon ici. (Obligeance de M. Jean Deminiac, secrétaire de l'Etat-civil à St-Pierre, Iles St-Pierre et Miquelon, que je remercie beaucoup).

4 — La famille Reberdy

Nous avons dit (cf. *BRH.*, 1950 [56] p. 199) que *Pierre Reberdy*, le fondateur des familles de ce nom au Canada-Français, n'avait de descendants mâles que par un seul fils, *Charles Reberdy*, marié à *Catherine Sylvestre* le 19 janvier 1801, à St-Cuthbert. Or, une heureuse trouvaille d'un confrère généalogiste nous oblige à rectifier cette affirmation car un autre de ses fils, Joseph, que nous identifions avec François, le 9e enfant (cf. id. p. 207), épousait

Judith Désy (Alexis & Monique Desorcy dite Lincourt)
le 9 avril 1804 à l'Ile-Dupas.

Leur fille Mathilde épousait Maxime Pelland, fils de Cuthbert Martin-Pelland et de Marie-Joseph Boivin, à St-Cuthbert, le 14 janvier 1834: ils sont les aïeux d'Alfred Pelland, ex-publiciste au Ministère de la Colonisation, et de J.-Octave Pelland, avocat, éditeur des oeuvres de l'hon. Honoré Mercier (renseignements dus à M. Jean-Louis Martin-Pelland, de la Société Généalogique Canadienne-Française).

Service: "Photos-Documentaires"

"PHOTOSTAT"

•
Spécialistes en copies de documents

•
Seule maison du genre à Québec

•
Ouvrage confidentiel

•
TREMBLAY & DION, Inc.,
125, Côte d'Abraham,
Québec, Qué.

Tél.: 2-6427



LES PRODUITS DE L'ÉRABLE

“CITADELLE”

Sont de nos jours de précieux auxiliaires dans la cuisine moderne. D'une pureté et d'une valeur insurpassables, ils font des desserts délicieux en même temps que nutritifs.



LES PRODUCTEURS DU SUCRE
D'ÉRABLE DU QUEBEC

Bureau: Edifice Desjardins,

Avenue Bégin, Lévis.



La Capitale de la Province de Québec, depuis la Confédération

QUEBEC

1 5 3 5

1 8 3 1

1 6 0 8

1 8 3 3

*Siège du Gouvernement du Canada, pendant plusieurs années,
avant 1867*

1535 Séjour de Jacques Cartier à Québec.

1608 Fondation de Québec par Samuel Champlain.

1831 Octroi de la première charte municipale à Québec.

1833 Élection du premier conseil de ville de Québec.

CONSEIL DE VILLE — 1950-53

Maire et Président du Comité Administratif: Son Honneur Lucien Borne.

Leader du Conseil de Ville: M. l'échevin Alphonse Boutet.

Membres du Comité Administratif: MM. les échevins D. Blais, L.-E. Caron, H. Gagnon, A.-H. Légaré, J. Matte et W. Samson.

Autres membres du Conseil de Ville: MM. les échevins H. Beaupré, U. Bédard, G. Boucher, D. Burns, U. Caumartin, A. Chalifour, J. Conseiller, G. Flibotte et R. Gendron.

Ville historique, port de mer d'importance nationale, centre touristique, Québec attire, tous les ans, en temps normal, des centaines de milliers de visiteurs.

Sur le sol du vieux Québec se sont déroulés, pendant des siècles, les principaux événements de l'histoire de notre pays.

Un vaste territoire agricole, très prospère, entoure notre ville. D'immenses domaines de chasse et de pêche se trouvent à quelques milles à peine de l'ancienne capitale.

QUEBEC est l'endroit idéal pour l'établissement de nouvelles entreprises commerciales et industrielles.

LES PARCS DE LA PROVINCE

Le gouvernement de la province a constitué, dans les grandes régions du Québec, des réserves ou parcs destinés à la récréation de notre population.

Choisis pour la commodité de leur site, la richesse et la variété de leur végétation, l'abondance de leurs ressources sportives, ces parcs ont conservé une beauté primitive à peine effleurée par la construction de quelques camps rustiques; ils sont devenus des lieux de repos, de détente et de distraction comme il en existe peu ailleurs.

Les citoyens de Québec, de même que les touristes, sont invités à visiter les parcs provinciaux. Le réseau routier de la province, l'un des meilleurs de notre pays, conduit à ces régions. Visiter les parcs provinciaux, c'est refaire ses forces au contact de la nature.

l'Office provincial de publicité